

2018

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
REGLEMENTAIRES**



Premier trimestre

2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2018

N° Délibération	Objet
2018-01	Débat d'Orientation Budgétaire
2018-02	Rapport annexe au Débat d'Orientation Budgétaire
2018-03	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : Institution de la Taxe
2018-04	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : Fixation du produit de la Taxe
2018-05	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018
2018-06	Désignation des délégués à l'EPTB du Vistre
2018-07	Désignation des délégués à l'EPTB du Vidourle
2018-08	Demande d'adhésion de la CCRVV à l'EPTB du Vidourle pour la commune d'Aubais
2018-09	Délibération de principe pour le passage en investissement de factures dont le montant n'excède pas 500 €
2018-10	Demande de subvention pour les travaux d'extension et de réhabilitation des bâtiments Enfance
2018-11	Information au Conseil sur la liste des marchés conclus en 2017

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

N° Délibération	Objet
2018-12	Election d'un Vice-président
2018-13	Révision de la composition des membres de la CCRVV aux syndicats mixtes
2018-14	Modification des membres des commissions internes thématiques à la CCRVV
2018-15	Modification des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges
2018-16	Désignation de délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard
2018-17	Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes
2018-18	Avis de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle sur le Projet Régional de Santé
2018-19	Approbation du Compte de Gestion 2017 : Budget principal
2018-20	Approbation du Compte de Gestion 2017 : Budget annexe Puech de Mus
2018-21	Approbation du Compte Administratif 2017 : Budget principal
2018-22	Approbation du Compte Administratif 2017 : Budget annexe Puech de Mus
2018-23	Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018
2018-24	Budget primitif 2018 : Budget principal
2018-25	Budget primitif 2018 : Budget annexe Puech de Mus/Montée Rouge
2018-26	Budget primitif 2018 : Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau »
2018-27	Demande de subvention pour la mise en place d'une signalétique qualitative des consignes de tri et d'un contrôle d'accès des déchetteries communautaires
2018-28	Demande de subvention pour les travaux d'extension et de réhabilitation des bâtiments Enfance
2018-29	Renouvellement de la délégation de service public pour la fourrière automobile
2018-30	Avis sur la ZAD « Cap Gallargues »
2018-31	Zone d'Activités de la « Montée Rouge » : Cession du lot n°27 à la Société N-Gine Innovation



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 - Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vestre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-01
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Comme vous le savez, j'attache une importance particulière au débat d'orientation budgétaire.
A travers ce document, je tiens à détailler la situation économique de la Communauté.

JME

En tant qu'élus, nous assurons la représentation de nos concitoyens.

A travers nos mandats, nous avons l'obligation, autant morale que légale, de donner à nos administrés les éléments concernant la gestion et les orientations financières de la Communauté.

Par respect envers nos habitants, je tiens à ce que toutes les informations soient rendues publiques, de manière transparente, claire et précise.

Ainsi, comme je le fais chaque année, je continue à rendre compte aux élus et aux citoyens, de l'intégralité des politiques menées car c'est mon devoir de Président.

Vous comprendrez, à travers le débat d'orientation budgétaire de 2018, que même avec une situation économique saine et stable, le manque de visibilité sur l'avenir accroît notre obligation de rigueur pour être à la hauteur de nos responsabilités et pouvoir réaliser nos projets.

I - Une situation économique stable mais sans visibilité à moyen terme

Sur le plan national, l'économie redémarre progressivement mais les déficits publics, la dette de l'Etat et le chômage restent élevés.

A - Une conjoncture économique enfin meilleure

1) Le lent redémarrage de l'économie française

Selon l'INSEE, la croissance nationale est de 1.9 % en 2017 ce qui est supérieur aux prévisions initiales.

Après plusieurs années de faible croissance, l'économie française repart à la hausse avec des perspectives encourageantes.

La France profite du développement du commerce international mais aussi de la bonne dynamique du tourisme avec le retour progressif des voyageurs étrangers.

Toutefois, le chômage reste important à un taux de 9.4 % de la population active (soit environ 2.88 millions de personnes) et les économistes ne prévoient pas de baisses importantes sur les prochains mois.

D'autre part, les français subissent début 2018, une perte de pouvoir d'achat avec la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et des taxes sur les produits pétroliers.

La consommation des ménages devrait donc ralentir car les mesures plus favorables, comme la baisse des cotisations salariales et la réforme de la taxe d'habitation, n'entreront en vigueur qu'en fin d'année prochaine.

De plus, sur le plan budgétaire, l'Etat français continue de dépenser, chaque année, plus d'argent qu'il n'en encaisse.

Pour schématiser, quand l'Etat encaisse 100 € d'impôts sur une année, il en dépense 120 € et la différence est payée par l'emprunt.

L'Europe impose que le déficit annuel de l'Etat Français ne dépasse pas le seuil de 3 % du PIB.

Le déficit de la France devrait s'établir à 2.9 % du PIB en 2017 après avoir atteint 3.4 % en 2016, 4 % en 2015, 4.5 % en 2014 et 5 % en 2013.

J. V. R.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

La situation est donc encore loin d'être stabilisée et l'Etat français s'est engagé à réduire encore la dépense publique dans les prochaines années.

2) La nouvelle contribution des collectivités à la baisse des dépenses publiques

Contrairement aux 5 dernières années, le gouvernement n'a pas prévu de baisser les dotations qu'il verse aux collectivités.

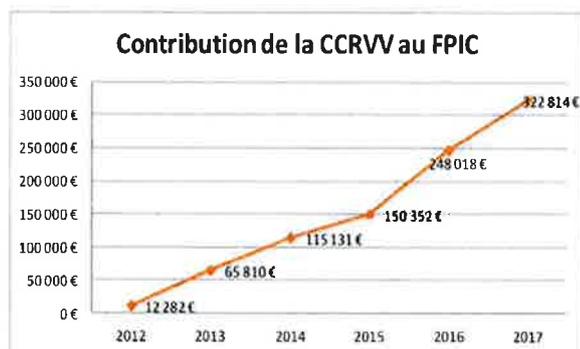
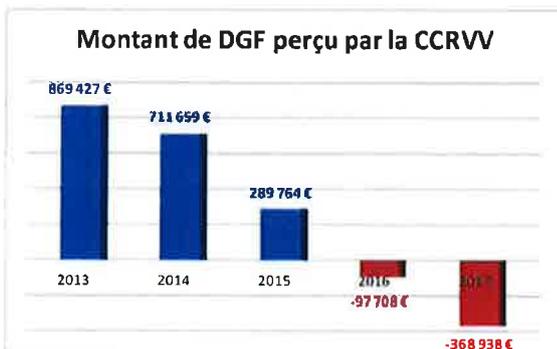
Pour l'avenir, seules les 340 plus grandes collectivités devront s'engager, sur la base d'un contrat, à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement.

Pour toutes les autres, la loi fixe simplement l'objectif de ne pas dépasser 1.2 % d'augmentation par an des dépenses de fonctionnement.

De plus, la loi de finances pour 2018 ne comporte pas de revalorisation, comme c'était le cas depuis 5 ans, du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui avait entraîné une dépense nouvelle de 322 814 € pour la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle.

Pour mémoire, depuis 2013 les dotations perçues par la CCRVV ont diminué de 1 350 000 € et comme nous ne percevons plus assez de dotations depuis l'année dernière, notre contribution s'effectue sous forme d'une dépense imposée par l'Etat.

L'évolution de la contribution de la CCRVV au redressement des finances nationales peut donc être schématisée de la manière suivante :



Pour 2018, l'Etat a prévu de nouvelles mesures pour faire participer financièrement les collectivités au redressement des finances nationales.

La loi NOTRe impose notamment aux intercommunalités d'exercer, au 1er janvier 2018, huit compétences optionnelles sur une liste de douze.

Or, la CCRVV n'en assure que six.

L'intégration de nouvelles compétences s'avérait particulièrement contraignante sur le plan technique et financier car il aurait été nécessaire de gérer les équipements sportifs ou encore le PLU à l'échelle intercommunale.

Les EPCI qui ne respectent pas cette obligation, ne pourront plus bénéficier de la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement.



Pour la CCRVV, en 2018, la perte sera de l'ordre de 40 000 € en 2018 et 40 000 € supplémentaires en 2019.

B - La bonne santé économique de la CCRVV

Cela fait presque 10 ans que j'ai été élu Président de la Communauté.

Comme chaque année, il est utile de réaliser une rétrospective pour avoir une vision précise du parcours accompli.

A mon arrivée, j'ai trouvé un déficit cumulé de plus de 9,1 millions d'Euros.

Je peux dire que la situation a été longue et pénible à redresser mais nous y sommes parvenus.

Cela démontre qu'il est beaucoup plus long et difficile de bien gérer les finances que de dépenser l'argent public.

La rigueur qui a été instituée, doit toujours perdurer car elle gouverne la gestion des deniers publics.

1) Les indicateurs comptables et financiers de la Communauté

La situation financière au 31 décembre 2017 est désormais arrêtée car toutes les opérations de l'année ont été comptabilisées auprès du centre des finances publiques.

- La situation du budget général au 1er janvier 2018

RESULTAT DE CLOTURE 2017 - Budget Principal			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice en fonctionnement à fin 2017	1 611 658,87 €	Résultat de l'exercice en investissement à fin 2017	-1 476 376,00 €
Résultat reporté	+ 3 122 504,52 €	Résultat reporté	+ 799 090,00 €
Affectation du résultat reporté à la section d'investissement	-1 400 000,00 €	Affectation de résultat	+ 1 400 000,00 €
Résultat consolidé	3 334 163,39 €	Résultat consolidé	722 713,01 €
Résultat cumulé (fonctionnement + investissement) = 4 056 876,40 €			

Le résultat de l'exercice est de 1 611 658,87 € en fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement est supérieur à celui que nous avons dégagé l'année dernière.

J.M.E.



Cela signifie que les pertes de dotations et la hausse des charges de péréquation qui représentent 330 000 € en 2017, ont été neutralisées par les efforts d'économies budgétaires et la dynamique des recettes fiscales.

Ainsi, grâce à l'excédent de fonctionnement dégagé en 2017, les résultats de clôture reviennent au niveau de l'année dernière.

C'est l'objectif que je m'étais fixé au moment d'élaborer le budget.

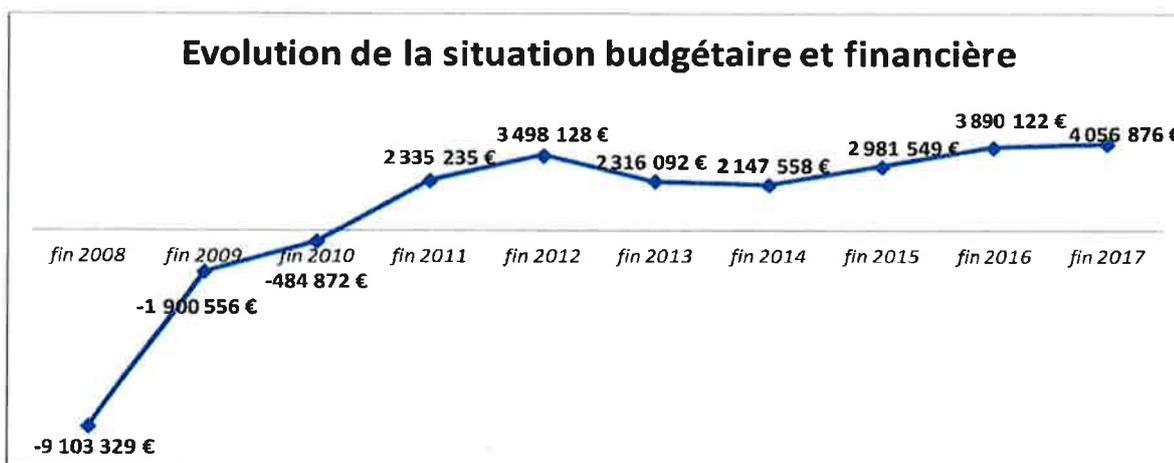
De plus, l'investissement 2017 a été couvert par l'affectation de 1 400 000 € qui ont été pris sur le résultat reporté des années antérieures.

Les investissements de 2017 ont donc été réalisés sans que cela ne vienne grever le budget de la CCRVV.

Notre bonne gestion nous permet d'investir mais nous devons impérativement garder la maîtrise de nos dépenses.

- Rétrospective de la situation financière

En retraçant l'historique depuis mon arrivée, nous voyons le chemin accompli pour retrouver des finances viables et stables.



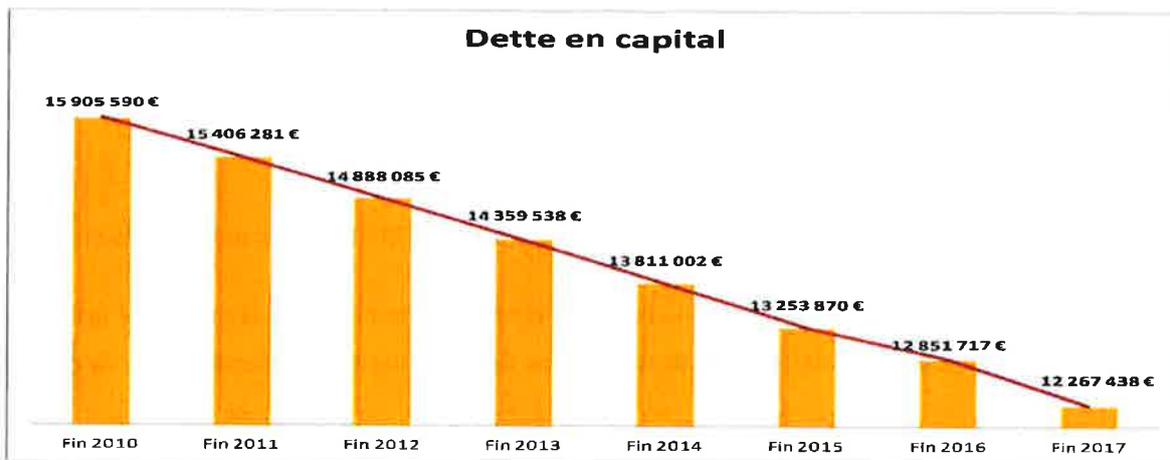
L'excédent consolidé (c'est-à-dire cumulé sur plusieurs exercices et sur les sections de fonctionnement et d'investissement) est aujourd'hui de 4 056 876 €.

Grâce à ces bons résultats, nous pouvons continuer de désendetter la Communauté.

- L'endettement en constante diminution

Le graphique ci-dessous démontre comment nous sommes parvenus à diminuer la dette de 3 638 152 € depuis 2012.

J. N. E.



Au 31/12/2017, la dette en capital s'élève à 12 267 438 €.

Le total des intérêts qui restent à payer peut s'évaluer à 6 141 668 €.

Pour la seule année 2018, l'annuité à payer sera de 1 113 917 € (607 108 € en capital et 506 810 € en intérêts)

Malgré tous nos efforts, le niveau important du remboursement annuel de la dette reste un handicap pour les finances de la Communauté.

De plus, je rappelle que la dette s'étale jusqu'en 2053 puisqu'en 2002, la Communauté a souscrit un emprunt pour le lotissement d'activités pour 2 858 780 € et pour une durée initiale de 20 ans.

En 2003 ce même emprunt a été consolidé avec un passage à taux fixe et un rallongement de 20 à 51 ans.

Enfin, je souligne que nous n'avons plus aucun emprunt toxique depuis 2011.

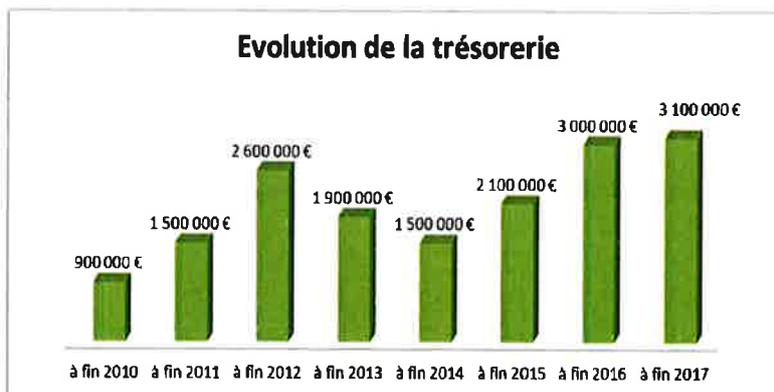
Nous avons même renégocié, en 2016, le taux fixe qui avait été établi en 2011 lorsque nous avons converti l'emprunt toxique en emprunt normal.

Cette opération a permis de faire baisser le taux d'intérêt de 6.3 % à 3.26 % et donc de diminuer le coût.

Aujourd'hui plus de 80 % des intérêts de la dette sont à taux fixe.

Une trésorerie stable

La trésorerie est toujours saine puisqu'elle se maintient au même niveau que l'année dernière.



JMC



L'intégralité des dépenses de 2017 (y compris d'investissement) a été couverte par les rentrées d'argent en caisse.

Cette situation ne devrait toutefois pas perdurer.

Il n'est pas exclu de devoir recourir, à moyen terme, à une ligne de trésorerie compte tenu du montant important de certaines dépenses à venir notamment pour les travaux de protection des inondations.

2) La baisse de la fiscalité permise par la bonne gestion

Nos administrés doivent être les premiers à bénéficier de notre bonne gestion.

Ainsi, dans la continuité des précédentes baisses, j'ai décidé, pour 2018, de diminuer la TEOM d'un point de fiscalité.

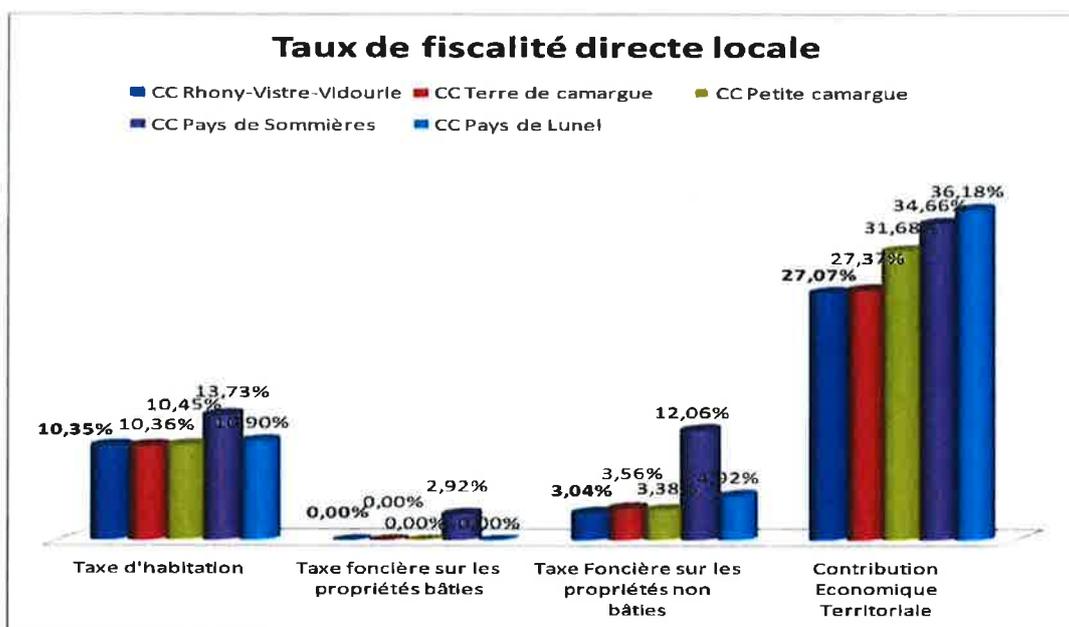
En 2009, lorsque j'ai pris mes fonctions de Président, la TEOM était à 18 %.

Elle a été baissée progressivement à 15.75% et je souhaite qu'elle soit portée cette année à 14.75 %.

Cette diminution engendre une perte de recette de l'ordre de 250 000 € mais nous pouvons le faire grâce à la maîtrise du service environnement qui représente un coût annuel de 3 905 000€.

Nous devrions même pouvoir continuer à baisser la TEOM dans les années futures, mais cela dépendra de plusieurs facteurs, sans compter que nous avons encore d'importants investissements à réaliser.

Concernant les autres taxes, elles ne varieront pas cette année ce qui nous permet de conserver les plus bas niveaux de fiscalité des intercommunalités voisines :



J N E



La Chambre Régionale des Comptes avait préconisé, dans son avis rendu le 10 juillet 2008, la mise en place d'une fiscalité additionnelle.

Avec l'ensemble des élus, nous n'en avons jamais voulu.

Nous avons bien fait et les résultats d'aujourd'hui nous le prouvent.

Enfin je tiens à préciser que, jusqu'à ce jour, la fiscalité des ménages, perçue par la Communauté, provient de la réforme fiscale consécutive à la suppression de la Taxe Professionnelle.

Il s'agit de la part de taxe d'habitation et de foncier non bâti que percevait avant respectivement le Département et la Région.

3) Le développement économique comme moteur

Le développement économique est la première compétence d'une communauté de communes.

Sur notre territoire, l'enjeu est d'autant plus crucial que le dynamisme économique est particulièrement important et que les perspectives pour l'avenir sont encourageantes.

Notre rôle est d'accompagner et de favoriser cette croissance de manière à ce que tous les administrés puissent en tirer bénéfice.

- Concernant la zone de la Montée Rouge

Au 31 décembre 2017, le bilan budgétaire, depuis le départ de l'opération, est le suivant :

Cumul des dépenses	au 31/12/2017
terrains à aménager	1 021 124 €
achat d'études prestations de service	170 356 €
achat matériel, équipements et travaux	1 847 130 €
fournitures non stockables (eau, énergie)	3 682 €
annonces et insertions	2 160 €
intérêts emprunt	88 302 €
TOTAL DEPENSES	3 132 754 €
Cumul des recettes	
vente de produits finis	837 260 €
dotations du département	60 735 €
subventions d'exploitation	248 167 €
produits divers de gestion courante	156 270 €
TOTAL RECETTES	1 302 432 €
EMPRUNT	
Solde emprunt à rembourser	1 200 000 €

je



Aujourd'hui la commercialisation avance bien car :

- **10 lots ont déjà été vendus**
- **5 lots sont déjà sous compromis**
- **10 lots sont réservés ou en cours de négociation avec des entreprises**
- **8 lots restent à vendre**

Sur l'ensemble de la zone, la superficie totale cessible était au départ de 39 100 m².

Aujourd'hui, il nous reste 23 581 m² à céder.

Les ventes de terrain à venir serviront en priorité à rembourser l'emprunt car il reste 1 200 000 € à solder.

Enfin, les travaux pour relier la zone à la fibre optique ont débuté pour un montant de 83 000 € HT avec 33 000 € de subvention de l'Etat.

Les entreprises pourront être raccordées d'ici cet été.

- **Concernant les autres opérations**

En premier lieu, Nestlé Waters va investir 200 millions d'€ sur le site de Perrier à Vergèze pour augmenter la production.

Il s'agit du plus gros investissement privé de la Région Occitanie et il doit engendrer la création de 200 emplois.

Par ailleurs, nous venons de vendre, pour 437 000 €, un terrain où s'implantera l'entreprise Digital Médical Système (DMS), avec 150 employés et une vingtaine de nouveaux emplois à court terme.

Il est aussi prévu, en 2018, de céder à cette entreprise, qui figure parmi les leaders mondiaux dans la fabrication de matériel d'imagerie médicale, la dernière parcelle de la ZAC Pôle actif de 3 464 m² pour un montant de 277 120 € soit (70 € par m²).

Pour cette opération, il est nécessaire que la Communauté réalise, dans le cadre de la ZAC Pôle actif, une dernière voie d'accès dont le montant s'élève à 110 000 € TTC.

Nous sommes également en train de faire l'acquisition de 3 hectares de terrains à Mus, pour un montant total de 450 000 €.

L'objectif est de céder ce foncier, dans un délai de 2 ans, à l'entreprise UNAC qui prévoit de se développer avec là encore, de nouveaux emplois.

D'autre part, nous avançons sur la création d'une zone d'activité concertée de 25 hectares à Gallargues en extension de la ZAC Pôle actif, au sud du canal BRL.

Nous menons actuellement les études concernant les accès, l'impact environnemental, agricole et/ou hydraulique.

Nous travaillons ainsi, en collaboration avec la commune, à choisir un aménagement d'excellence pour cet emplacement stratégique et exceptionnel.

JSE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Dans cette optique, le choix de l'aménageur qui réalisera l'opération en reprenant à sa charge les frais déjà engagés, devrait pouvoir être réalisé cette année à l'issue d'une phase de concertation.

Toutes ces opérations constituent les recettes fiscales de demain qui permettront de financer nos investissements.

Pour être complet, la récente vente du bâtiment situé 74 rue des oliviers à Vergèze, qui était inutilisé depuis plusieurs années procurera, en 2018, une recette d'investissement de 210 000 €.

C'est grâce au développement économique que nous préserverons la qualité de vie sur notre territoire en permettant à nos administrés d'y vivre, d'y travailler et d'y trouver les services dont ils ont besoin.

Néanmoins, les gestions futures devront perdurer dans la rigueur car il n'est pas concevable que les efforts demandés aux français depuis des années ne soient pas aussi réalisés par les élus qui les représentent.

II – Des responsabilités toujours plus importantes à assumer

1) Dimensionner les services et assurer leur bon fonctionnement

Nous devons commencer par accueillir la population qui augmente chaque année dans nos communes.

A cette fin, et pour préserver nos capacités d'investissement, il est primordial de maîtriser les charges de fonctionnement sur les services qui sont financées par le budget principal.

- La stabilité de la masse salariale

Grâce à une gestion optimisée des services qui a permis de ne pas remplacer certains départs en retraite, nous avons diminué très nettement notre masse salariale en 2016.

En 2017, nous avons contenu la hausse à seulement 0.7 %.

En 2018, nous devons faire face à plusieurs éléments négatifs comme la fin des remboursements par notre assurance statutaire pour les maladies ordinaires ou encore la nouvelle indemnité compensatrice destinée à neutraliser la hausse de la CSG.

A contrario, l'instauration d'un jour de carence décidée par le gouvernement et le retour à la semaine de 4 jours scolaires à partir de septembre 2018 devraient générer des économies.

Au total, le montant estimé des frais de personnel pour 2018 ne devrait pas dépasser le montant dépensé en 2016.

Il n'y aura donc eu aucune augmentation des frais de personnel sur 3 ans.

h SE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



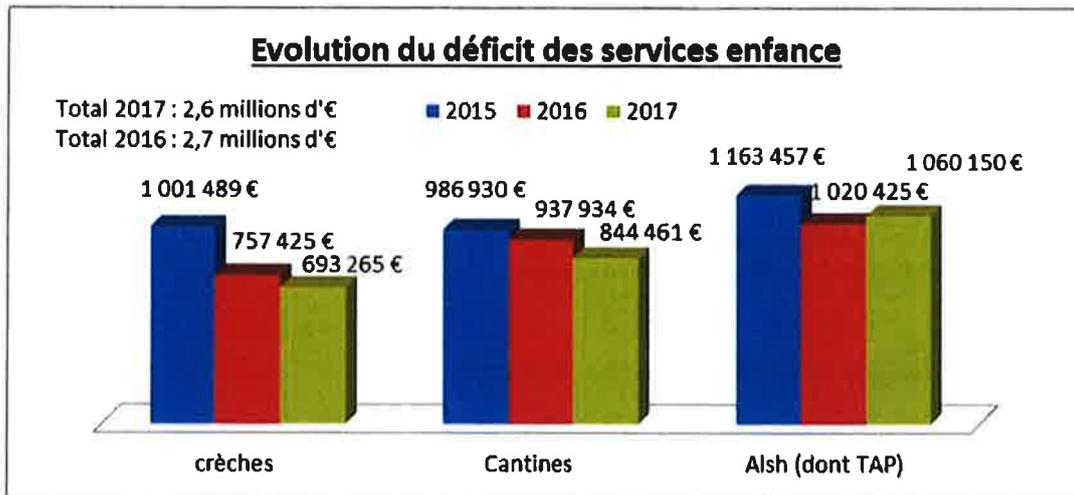
Vergèze



Vestric et Candiac

- Le service Enfance

Le coût annuel du service Enfance pour la Communauté a été ramené de 3.1 millions en 2015 à 2.7 millions € en 2016 et à 2.6 millions en 2017.



La réforme des rythmes scolaires avait pourtant aggravé le déficit du service de plus de 230 000 € par an alors qu'elle nous avait été imposée par l'Etat.

En 2018, le retour à la semaine de 4 jours scolaires à partir de la rentrée de septembre devrait permettre de diminuer les coûts.

Il faudra néanmoins procéder à une réorganisation complète des services et une réouverture des centres de loisirs le mercredi matin.

De plus, il subsiste plusieurs incertitudes sur le devenir du fonds de soutien qui représente 150 000 € de recettes pour la CCRVV et sur les normes d'encadrement qui risquent d'être plus contraignantes.

Sur le volet des recettes, les tarifs des services devront continuer à suivre l'évolution du coût de la vie car il est logique que ce soit les usagers qui participent, en premier, au financement du service.

- Le service environnement

La bonne gestion de ce service permet de diminuer la Teom d'un point de fiscalité en 2018.

L'objectif est de continuer à baisser la fiscalité dans les années à venir.

Il s'agira de voir dans quelles proportions cela sera possible car nous subissons plusieurs augmentations.

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE) a revu ses cotisations à la hausse de 42 000 € en 2017.

frs



Les charges d'incinération vont croître en même temps que la taxe générale sur les activités polluantes.

Le traitement du tri sélectif va augmenter de 20% avec la facturation dorénavant de la TVA.

D'un autre côté, le renouvellement prévu en 2019 de la délégation de service public pour la gestion de l'incinérateur pourrait réduire sensiblement le coût du service en fonction des choix qui seront opérés.

Nous devons continuer de travailler en optimisant la gestion de l'ensemble de ce service.

Nos investissements sur les déchetteries s'inscrivent dans cette perspective avec l'objectif de mieux traiter les flux et de générer des économies de fonctionnement.

La mutualisation communale et intercommunale

Les services gérés par la Communauté bénéficient à la fois au public et aux communes.

La contribution des communes pour la compétence enfance est de seulement 799 125€.

Le coût réel est presque 4 fois supérieur et aucune commune ne serait, aujourd'hui, en mesure de pouvoir assumer seule ces services.

De la même manière, la CCRVV fait également bénéficier gratuitement de la police intercommunale et de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Je réitère le vœu de pouvoir aboutir à une mutualisation des polices municipales sur notre territoire afin d'augmenter le service et la protection de nos administrés sans coût supplémentaire.

De plus, depuis 2017, une contribution de 1 000 € est également versée à chaque village pour soutenir les festivités estivales.

D'autre part, nous avons travaillé à la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) qui regroupe les intercommunalités Pays de Sommières, Petite Camargue, Rhône-Vistre-Vidourle et Terre de Camargue.

Aujourd'hui, toutes les étapes ont été franchies et une fois que les instances gouvernantes auront commencé à fonctionner, **nous disposerons, avec le PETR, d'un outil au service des communes et des intercommunalités pour obtenir de meilleurs financements européens** qui compenseront largement la hausse des cotisations de 0.5 € par habitant.

2) Le besoin d'investir pour développer notre patrimoine

Le fait que les résultats de clôture 2017 soient équivalents à ceux de 2016, démontre que les investissements 2017 ont été entièrement autofinancés.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Cardiac

Les travaux de réhabilitation de la plate-forme de concassage (146 000 € TTC), de mise en sécurité et en accessibilité des bâtiments (215 000 €), le démarrage de la cantine et du péricolaire Aubais (777 000 € TTC), la réhabilitation de la déchetterie d'Uchaud (117 000 € TTC) ou encore la participation à la nouvelle cave de Codognan (90 000 € TTC) ont ainsi été réalisés en 2017 sans que cela ne vienne pénaliser le budget de la CCRVV.

Il convient en effet de pouvoir continuer les autres investissements sur lesquels la Communauté est déjà engagée :

- **Les travaux sur les bâtiments enfance**

Le nouveau restaurant scolaire d'Aubais sera achevé au premier trimestre 2018.

Aujourd'hui, il reste 605 000 € TTC à payer et 400 000 € de subvention et participation à percevoir.

D'un autre côté, l'ouverture prochaine du nouveau restaurant scolaire à Aubais va engendrer quelques frais de fonctionnement supplémentaires car la structure est plus grande.

Il faut être conscient que ces nouvelles charges doivent être maîtrisées pour ne pas amputer nos capacités d'investissement sur d'autres structures.

D'autre part, comme j'en ai fait le constat dans le DOB de l'année dernière, les restaurants scolaires de Nages, Codognan et Gallargues maternelle sont devenus trop exigus pour faire face à l'augmentation des fréquentations.

Nous devons également réaliser un réaménagement de la salle Granon qui est attenante au centre de loisirs à Aigues-Vives.

La mise aux normes est en effet obligatoire car la toiture doit être entièrement refaite ainsi que la charpente et l'électricité.

Nous avons fait appel à un programmiste pour chiffrer les travaux et réaliser les documents de base permettant de lancer les marchés correspondants.

Nous allons engager ces travaux de la manière suivante :

- **Un premier marché de maîtrise d'œuvre pour les extensions de Nages et Gallargues est lancé dès maintenant afin de réaliser, dès 2018, ces travaux dont le montant estimatif est de 259 000 € TTC pour Nages et 369 000 € TTC pour Gallargues.**
- **Un second marché de maîtrise d'œuvre sera publié en mars 2018, pour l'extension du restaurant de Codognan (évalué à 241 000 TTC) et la réhabilitation de la salle Granon (estimé à 273 000 € TTC). L'objectif consiste ici à réaliser les étapes d'avant-projet et de consultations des entreprises en 2018 de manière à n'avoir plus que les travaux sur ces deux structures à réaliser en 2019.**

J. Vé



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Monlueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Enfin, dans la continuité de la politique qui consiste à regrouper les centres de loisirs en 3 pôles, il est nécessaire de réaliser un nouveau centre de loisirs à Gallargues.

Ce nouvel équipement permettra de ne plus occuper les locaux actuels de Gallargues et Aubais qui s'avèrent obsolètes, non adaptés et impossible à sécuriser ou à mettre aux normes handicapés.

La commune de Gallargues a prévu de donner le terrain nécessaire au sein d'un espace foncier qui longe la bretelle d'accès à l'autoroute (entre le rond-point du canal BRL et le pont sur la voie ferrée).

Comme la Mairie de Gallargues projette de réaliser plusieurs équipements sur cet espace (salle polyvalente, maison des associations...), une assistance à maîtrise d'ouvrage unique sera lancée avec la commune afin de réaliser les études préalables en prévoyant une cohérence d'ensemble et des équipements communs comme les parkings.

- La mise en accessibilité et en sécurité des accès des bâtiments recevant du public

En vertu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, la Communauté s'est engagée à rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les bâtiments qu'elle gère et qui reçoivent du public.

En accord avec les services de l'Etat, via les agendas d'accessibilité programmée, les travaux ont été échelonnés sur les années 2016, 2017 et 2018.

Il est important de souligner que ces travaux ont été réalisés avec l'objectif de renforcer en même temps la sécurité des accès aux bâtiments dans le contexte de la vigilance attentat.

Ainsi, en 2016, la crèche et la cantine de Gallargues, le siège administratif, la cantine, la crèche et l'accueil périscolaire de Codognan ont été mises aux normes pour un coût de 104 981 € TTC.

En 2017, nous avons réalisé les structures d'Aigues-Vives (crèche, cantine et centre de loisirs), Uchaud (crèche, cantine et centre de loisirs), Nages (accueil périscolaire, crèche et cantine), Gallargues (accueil périscolaire et cantine primaire) et Vestric (accueil périscolaire et cantine) pour un coût total de 214 000 € TTC.

En 2018 il nous reste environ 140 000 € de travaux sur le centre de loisirs et la cantine primaire de Vergèze, l'accueil périscolaire de Mus, la cantine maternelle de Gallargues et la crèche d'Aubais.

Nous avons finalement pu bénéficier de subventions sur ce dossier en 2017 car l'Etat nous a octroyé ici 117 144 €.

- Le réaménagement des déchetteries et l'extension de la plateforme de broyage

La réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), impose de mettre nos déchetteries aux normes de sécurité.

De plus, nous savons que nos déchetteries recueillent des tonnages très nettement supérieurs à la moyenne comme l'illustre le schéma ci-après.

JBE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



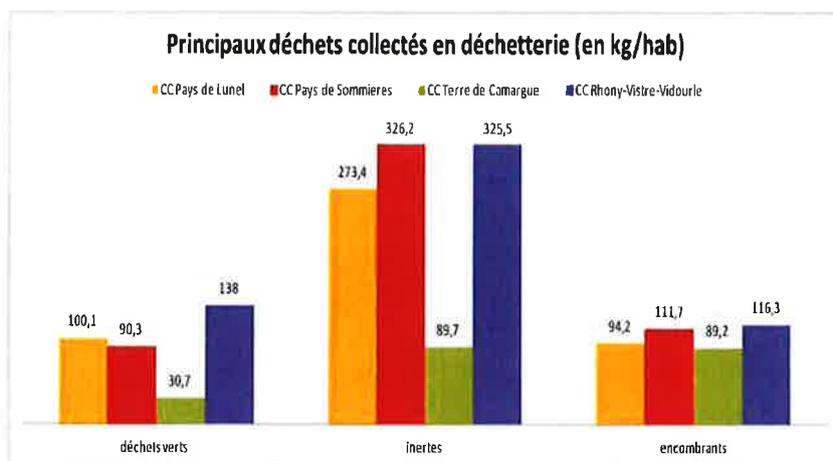
Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Nous avons donc tout intérêt à améliorer le contrôle des dépôts car des études ont fait ressortir que des économies pourraient s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'Euros.

Nous avons donc démarré, en 2017, avec la mise aux normes de la déchetterie d'Uchaud et la mise en place d'un nouveau système de cartes d'accès avec l'installation des barrières à l'entrée et sortie des sites.

Les mêmes travaux sont d'ores et déjà prévus à Aubais pour 371 000 € TTC et à Vergèze pour 363 000 € TTC.

Les opérations seront lancées dès que les communes auront cédé, à la CCRVV, la pleine propriété des sites actuels car il est nécessaire de réaliser des extensions en englobant des parcelles qui vont devoir être acquises par la CCRVV auprès de propriétaires privés.

Or, il est très complexe d'imputer en comptabilité, les dépenses pour les mêmes travaux en partie sur des terrains mis à disposition et de l'autre sur des parcelles appartenant à la CCRVV.

La mise en sécurité de la déchetterie de Vestric viendra s'ajouter, en même temps que l'extension de la plateforme de broyage pour un montant total évalué à 500 000 € TTC.

Le site actuel doit, pour des questions de sécurité, être entièrement réaménagé avec un accroissement de la capacité de stockage et la création de nouveaux accès.

Les travaux sur les Zones d'Activités Economiques

La compétence de la Communauté en matière de zones d'activités économiques a été renforcée par la loi NOTRe.

Un nouvel atlas des zones relevant de la responsabilité de la CCRVV a été approuvé par délibération en décembre 2016 pour disposer d'une cartographie récente, précise et qui correspond à la réalité d'aujourd'hui.

fosse



Le volet « Prévention des Inondations » correspond à la régularisation administrative des systèmes d'endiguement, la création, l'entretien et la surveillance des ouvrages de protection ainsi que la préservation et la restauration des zones d'expansion des crues.

Plusieurs opérations ont été initiées et vont devoir être menées à terme dans le but d'assurer la protection de nos habitants.

Concrètement, les principales actions engagées, à court et moyen terme, sont la digue de 2nd rang à Gallargues, la continuité biologique du seuil à Aubais, la réhabilitation des bras morts du Vistre pour Vestric et Uchaud ainsi que la création d'une nouvelle digue pour le Rhône à Vergèze et Codognan.

Il est également prévu différentes mesures visant à la réduction de la vulnérabilité et à la protection des habitations.

De plus, tous les systèmes d'endiguement doivent également faire l'objet d'études de risques, de travaux d'entretien et d'études d'impacts en matière environnementale.

Toutes ces opérations représentent un coût de plusieurs millions d'Euros mais nous ne pouvons pas faire d'économie sur la protection des vies humaines.

L'instauration d'une taxe spécialement dédiée (d'un montant de 250 000 € soit moins de 10 € par habitant) est nécessaire pour disposer des fonds indispensables à la réalisation de tous les travaux destinés à garantir la sécurité des biens et des personnes.

Nous devons ainsi être solidaires dans la protection de nos administrés.

Les simulations que nous avons établies pour permettre le financement indique la répercussion sur chacune des taxes locales.

SIMULATION AQUATAXE	
	Incidence sur le taux
TAXE HABITATION	0,21%
TAXE FONCIER BATI	0,33%
TAXE FONCIER NON BATI	1,12%
CFE	0,48%

L'incidence pour le contribuable sera minorée par la baisse de la TEOM et l'entrée en vigueur de la réforme sur la taxe d'habitation.

JBE



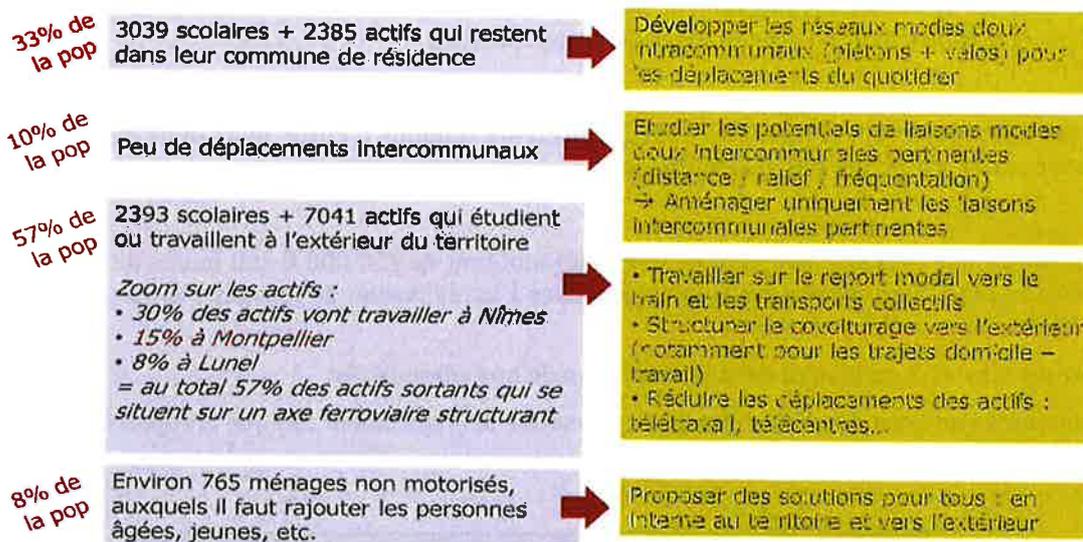
Enfin, cette opération permettra aux communes de faire l'économie des cotisations aux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin pour près de 175 000 € car la CCRVV va les prendre à sa charge.

- **Le Plan global de Déplacement et le Pôle d'Echange Multimodal**

Nous avons le devoir de nous préoccuper également de la problématique des déplacements sur notre territoire de manière à faciliter le quotidien de toute la population.

Nous avons entrepris, pour cela, la réalisation d'un Plan Global des Déplacements (PGD) qui a permis de déterminer les enjeux principaux.

SYNTHESE DES POTENTIELS DU DIAGNOSTIC



Il ressort, sans surprise, que les priorités sont le covoiturage, le Pôle d'Echange Multimodal autour de la gare de Vergèze-Codognan et le développement des modes de déplacements doux.

Il s'agira maintenant de se positionner sur les différents scénarios proposés de manière à mettre en place des actions concrètes avec les partenaires concernés (ASF, Région, SNCF...).

Les montants varient de 3 000 € à plus de 3 500 000 € TTC suivant les actions envisagées.

- **Le Plan Climat Air Energie et le Plan de Protection de l'Atmosphère**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, prévoit que les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent adopter un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018.

Le PCAET doit nous obliger à réfléchir, à notre échelle, aux mesures que nous pourrions mettre en œuvre pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire les consommations d'énergie.

JAE

En fonction du diagnostic et des choix qui seront opérés, des actions concrètes devront être réalisées comme par exemple l'achat de véhicule électrique.

Ces mesures sont importantes sur notre territoire notamment car elles s'inscrivent dans la continuité du Plan de Protection de l'Atmosphère qui prévoit désormais des procédures pour la gestion d'épisodes de pollution de l'air.

Les préfets de départements peuvent ainsi mettre en œuvre des mesures destinées à limiter l'exposition de la population, voire imposer des mesures de restriction d'activités en cas de pics de pollution.

De manière résumée, le projet de dispositif prévoit deux seuils d'actions (seuil d'information et seuil d'alerte).

Il permet notamment d'anticiper les épisodes de pollution, de déclencher plus rapidement une procédure d'alerte et il prévoit la possibilité de mettre en œuvre des mesures de restriction de la circulation selon la classification des véhicules au regard de leurs émissions polluantes.

- Aire d'accueil des gens du voyage

La loi Notre a transféré aux intercommunalités, depuis le 01/01/2017, la compétence : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La commune de Vergèze vient de passer officiellement, au dernier recensement, 5000 habitants et de ce fait, le territoire de notre Communauté sera inscrit d'office au schéma départemental qui est révisé en 2018.

La CCRVV disposera ensuite d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité avec le nouveau schéma départemental.

Cela nous obligera à déterminer un lieu pour l'implantation future d'une aire et à en prévoir le financement.

Nous sommes donc concernés et les élus ne veulent pas se soustraire aux obligations légales, mais la Communauté souhaite trouver le meilleur équilibre entre efficacité, coût et sensibilité politique.

La réalisation d'une aire d'accueil et son fonctionnement, représente un coût important que l'on peut estimer à 1 500 000 €.

A ceux qui prétendent que l'on pourrait poursuivre comme avant les chantages de « toujours plus de dépenses financées par toujours plus de dette », ils font fausse route, aveugles des vieilles lunes.

Notre Communauté a pris, au contraire, un tout autre chemin, celui de nous atteler au travail car nous sommes à la charnière de deux mondes.

Un qui s'éteint, parfois brutalement et un autre que nous devons imaginer et construire.

JBE



Il est primordial de garder ce cap et je répète que « Quand la Communauté commencera à tousser, les communes seront déjà couchées ».

Le Conseil, le quorum étant vérifié,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

Prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

Fait le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018





**Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-02
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Rapport annexe au Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».



Afin de favoriser la transparence financière dans les collectivités, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a introduit l'obligation de présenter un rapport (qui contient plusieurs informations énumérées par la loi) et qui doit faire l'objet d'un vote et d'une délibération spécifique en complément du débat d'orientation budgétaire.

1. Présentation synthétique de la Communauté

Les différents champs d'action de la Communauté sont les suivants :

• Le développement économique et l'aménagement du territoire

La CCRVV est ainsi responsable de la gestion des zones d'activités économiques suivantes :

- Z.A. de l'Oreille à Aubais (25 entreprises)
- Z.A. du Moulin Roul à Codognan (25 entreprises)
- Z.A.C. Pôle Actif à Gallargues (50 entreprises)
- Z.A. de Lallemande à Aigues Vives (10 entreprises)
- Z.A. de Vestric et Candiac (15 entreprises)
- Z.A. de la Montée Rouge (36 lots)

Des opérations de développement économique sont en cours pour créer deux nouvelles zones à Mus sur 3 hectares et à Gallargues sur 25 hectares.

• La police communautaire

Son coût de fonctionnement s'élève à 563 000 € en 2017 pour :

- Des patrouilles de nuit (9 agents)
- Une patrouille de jour (2 agents)
- Un conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
- Une compétence en matière d'aire d'accueil des gens du voyage
- La gestion d'un réseau radio connecté avec les polices municipales et la gendarmerie

• L'environnement

Le total de dépenses de fonctionnement, en 2017, était de 3 905 000 € pour :

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères et du tri sélectif 3 fois par semaine.
- La gestion des bacs de pré-collecte et des colonnes d'apports volontaires (pour le verre et le papier)
- 4 Déchetteries (Aubais, Uchaud, Vergèze, Vestric et Candiac).
- 1 plateforme de broyage des végétaux à la déchetterie de Vestric.



Jose

- **L'urbanisme et le SIG**

Pour un coût de fonctionnement de 300 000 € en 2017, il permet :

- L'instruction des autorisations d'occupation des sols pour le compte des communes
- La gestion d'un serveur cartographique pour les données cadastrales

- **L'enfance**

Avec un total de dépenses de fonctionnement de 7 467 000 € en 2017, ce service comprend :

- Pour la partie « crèches » : 7 crèches et un relais d'assistants maternels qui accueillent plus de 400 familles
- Pour la partie « centres de loisirs » : 6 accueils de loisirs sans hébergement et 10 accueils périscolaires qui reçoivent quotidiennement plus de 300 enfants
- Pour la partie « restauration scolaire » : 11 restaurants où déjeunent 1 400 enfants chaque jour de classe.

De plus, plusieurs services ressources interviennent pour permettre le bon fonctionnement de l'institution :

- Le service des Finances, de la comptabilité et du budget
- Le service juridique et de la commande publique
- Le service des ressources humaines
- Le service technique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- La direction générale

En 2018, les compétences de la Communauté s'élargissent à

- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- Les aires d'accueils des gens du voyage

frs e



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud

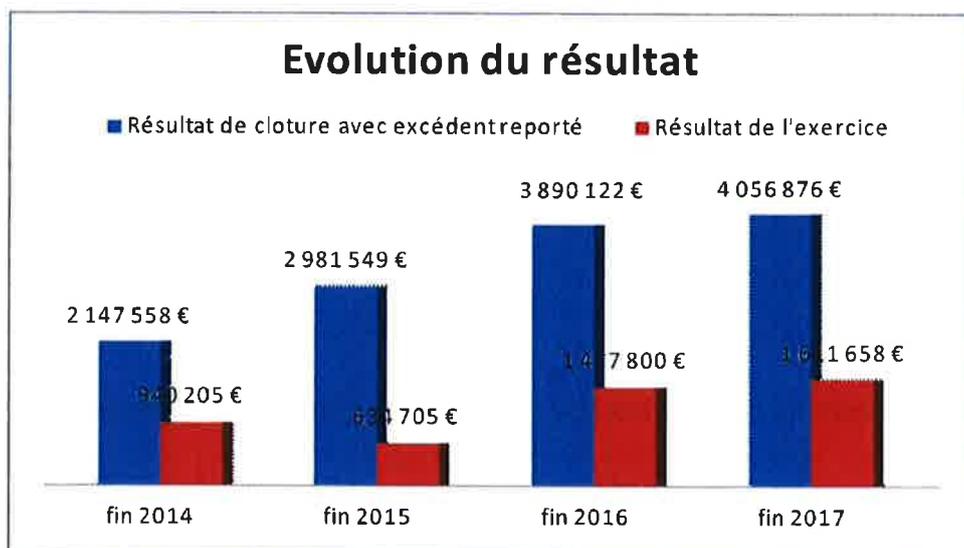


Vergèze

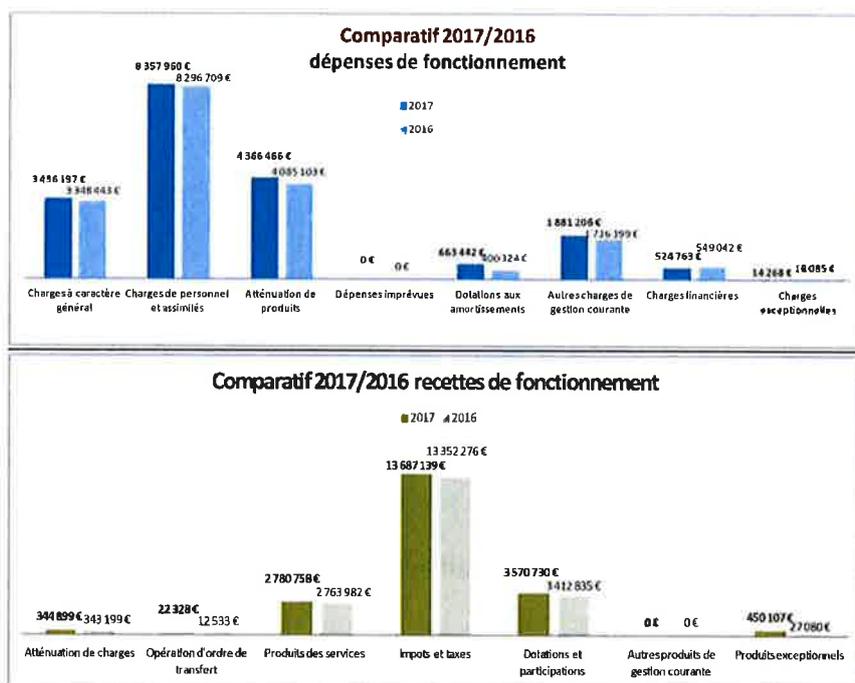


Vestric et Candiac

2. Rétrospective des résultats de clôture



3. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement entre 2016 et 2017



En effectuant une analyse détaillée par chapitre, il en ressort les principaux commentaires suivants :

En dépenses

Les charges générales (chapitre 011) augmentent de 2 % soit 88 000 €.



Aigues-Vives

Aubais

Boissières

Codognan

Gallargues le Montueux

Mus

Nages

Uchaud

Vergèze

Vestric et Caudiac

Cette évolution est la conséquence de la revalorisation annuelle des marchés de prestations de service principalement en matière d'environnement pour 44 000€ (collecte en porte à porte et collecte des points d'apports volontaires).

Les frais d'entretien des véhicules ont également augmenté de 16 000 € avec la vétusté grandissante du parc automobile et la remise en état des véhicules de police qui arrivaient au terme du contrat de location.

Les charges de fluides ont également subi une hausse de 12 000 € avec le rattrapage des consommations de la CCRVV sur certaines communes.

L'extension de la période de location d'un tractopelle a également généré une dépense supplémentaire de 8 000 €.

De plus, nous avons 8 000 € de frais de publication supplémentaires avec l'édition du journal de la CCRVV sur l'année entière.

Enfin les frais d'entretien des bâtiments par les services techniques ont augmenté de 10 000 € mais cela a permis d'accroître le montant des travaux en régie et de diminuer le montant des réparations faites par des entreprises.

Des baisses de charges ont également pu être réalisées sur l'alimentation (-5 000), les frais de télécommunications (-3 000) ou la maintenance (-2 000).

Les dépenses des autres articles sont restées stables et ont donc été maîtrisées.

Les charges de personnel (chapitre 012), n'augmentent que de 61 000 € (soit 0.7 %) après avoir diminué de 236 000 € en 2016.

La hausse de 2017 est inférieure à l'évolution des charges induites par le déroulement de carrière des agents ce qui signifie que les frais de personnel ont diminué pour la deuxième année consécutive.

Plusieurs éléments vont venir impacter la masse salariale en 2018 (création d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, instauration du jour de carence, fin de la couverture maladie ordinaire par l'assurance statutaire, retour à la semaine scolaire de 4 jours...).

Toutefois le montant des frais de personnel pour 2018 ne devrait pas dépasser le total réalisé en 2016 ce qui signifie que nous n'aurons pas eu d'augmentation pendant 3 ans.

Les attributions de compensation (chapitre 014) subissent une hausse de 281 000 € qui nous est imposée par l'Etat.

En effet, la contribution au fonds de péréquation intercommunal augmente de 74 000 €.

De plus, et comme la CCRVV ne perçoit plus de dotation globale de fonctionnement, nous contribuons, via ce chapitre, au redressement des finances nationales avec une hausse de 207 000 € par rapport à 2016.

Les attributions de compensation aux communes ne varient pas.

Il n'est pas prévu d'évolution sensible de ces dépenses en 2018.

Les dotations aux amortissements (chapitre 042) augmentent mais le montant contient une écriture d'ordre qui provient de la vente du foncier à l'entreprise DMS pour 437 000 € et qui s'équilibre en recettes de fonctionnement.

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) augmentent de 144 000 € à cause surtout des charges liées à la gestion des déchets.

Le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang a augmenté le montant de ses cotisations de 42 000 €.

Le traitement des déchets a également subi une hausse avec l'évolution des tonnages et des tarifs de traitement pour les déchets ménagers (+61 000€), les déchets recyclables (+10 000€) et les végétaux (+20 000 €).

De plus le versement d'une participation aux communes pour l'organisation de leurs festivités d'été entraîne une nouvelle dépense de 10 000 € sur ce chapitre.

JRE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Les frais financiers (chapitre 66) sont réduits de 25 000 € de manière mécanique car les intérêts de la dette diminuent à proportion de ce que le remboursement en capital augmente.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67), diminuent encore de 5 000 € cette année grâce aux efforts permanents pour améliorer le recouvrement des produits de service et donc réduire le montant des contentieux.

En recettes

Les remboursements sur les rémunérations du personnel (Chapitre 013) sont stables à 344 000 €.

Ce montant a pu être atteint grâce notamment à la mise à disposition d'un agent de catégorie B sur un mi-temps pendant toute une année.

Ce chapitre subira des baisses en 2018 avec la fin des remboursements des arrêts de maladie par l'assurance statutaire.

De plus, la suppression des compensations versées par l'Etat pour les contrats aidés engendrera 80 000 € de recettes en moins.

Les produits de service (chapitre 70) enregistrent une hausse de 17 000 € qui doit être regardée dans le détail.

En effet, les recettes des familles augmentent en cantine (+40 000 €) et en crèche (+30 000 €).

D'un autre côté, les reprises des matériaux diminuent (-53 000 €) à cause surtout de la baisse des cours sur le plan international.

Les impôts et taxes (chapitre 73) progressent essentiellement grâce à la TH et à la CFE (+222 000 €).

La Teom rapporte +88 000 €, les IFR +4 000 €, la Tascom + 62 000€ et la CVAE +25 000 €.

Il convient toutefois d'être vigilant car nous avons encore des rôles fiscaux supplémentaires pour 252 000 € en rattrapage d'impositions sur les années précédentes. Cette recette n'a aucun caractère pérenne.

Les dotations et participations (chapitre 74) augmentent (+158 000€) pour la première fois depuis de nombreuses années.

En effet, la dotation sur laquelle l'Etat prélève la contribution pour la réduction du déficit national ne peut plus diminuer car elle est nulle depuis 2016.

La participation de la CCRVV est désormais versée sous forme de dépenses au chapitre des attributions de compensation.

Les autres dotations baissent de 22 000 € et elles continueront de diminuer d'au moins 40 000 € en 2018, avec la perte de la bonification due au nombre insuffisant de compétences exercées par rapport à ce qu'impose la loi NOTRe.

La hausse du chapitre correspond donc à l'augmentation des prestations de la Caf pour 120 000 €. Celle-ci a été rendue possible par l'augmentation des fréquentations et une révision des critères qui a permis, avec un travail administratif de fond, d'optimiser les demandes de versement.

D'autre part, les compensations versées par l'Etat, au titre des exonérations de Taxe d'habitation, progressent de 60 000 € mais ce montant est très variable chaque année.

J. M. E.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montloux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) sont en réalité de 12 000 € car le chapitre inclut une écriture d'ordre qui correspond à la vente du foncier à l'entreprise DMS pour 437 000 € et qui s'équilibre en dépenses de fonctionnement.

4. Evolution des effectifs et des charges de personnel

Etat du personnel (en équivalent temps plein)						
	2016			2017		
	Titulaires	Non titulaires	Total	Titulaires	Non titulaires	Total
Emplois fonctionnels	1	0	1	1	0	1
Fillière administrative	21,91	0	21,91	22,91	1	23,91
Fillière technique	82,65	20,38	103,03	81,56	18,51	100,07
Fillière sociale	4,8	0	4,8	4,8	0	4,8
Fillière médico sociale	24,29	6	30,29	23,79	6	29,79
Fillière animation	41,44	11,8	53,24	41,64	9,8	51,44
Fillière police	11	0	11	11	0	11
TOTAL	187,09	38,18	225,27	186,7	35,31	222,01

base CA 2016 base BP 2017

L'évolution sur le plan budgétaire est la suivante :

Compte	Libellé	REALISATION 2016	REALISATION 2017
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	8296708,83	8357959,81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8296708,83	8357959,81
6218	Autre personnel extérieur	10605,39	11518,62
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23133,22	23303,53
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	76752,28	78308,25
64111	Rémunération principale	3731678,26	3834113,77
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	146550,37	132382,73
64118	Autres indemnités	771366,63	695999,09
64131	Rémunérations	944784,11	989442,36
64138	Autres indemnités	58815,75	41510,95
64168	Autres emplois d'insertion	111249,88	92233,28
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	910023,69	925370,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1176104,17	1203905
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	70149,49	64635,98
6455	Cotisations pour assurance du personnel	210831,84	208704,38
64731	Versées directement	9809,84	12242,11
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	43223,91	40219,68
6475	Médecine du travail, pharmacie	1630	4069,37

Les tableaux ci-dessus démontrent :

J. M. C.



- Que la Communauté a poursuivi ses efforts de maîtrise de la masse salariale. Après une baisse de 236 000 €, la masse salariale n'a augmenté en 2017 que de 0.7%.
- Que les frais liés aux différentes indemnités ont diminué.

Ce résultat est obtenu grâce à une rationalisation et un recentrage des responsabilités induisant le versement de primes spécifiques et obligatoires comme la NBI sur certains agents uniquement.

De plus, le montant dépensé pour l'emploi de personnel en contrats aidés est également en baisse ce qui permettra de diminuer l'impact de la décision du gouvernement de mettre fin à ce type de statuts particuliers.

5. Planification des investissements

La liste complète des investissements qui devraient être réalisés est la suivante :

- Fin du restaurant périscolaire à Aubais (655 000 €TTC)
- Réhabilitation des déchetteries d'Aubais (371 000 € TTC), Vergèze (363 000 €TTC)
- Extension plate-forme broyage et réhabilitation déchetterie à Vestric (500 000 €TTC)
- Achat terrains développement économique Mus (450 000 €TTC)
- Etudes Cap Gallargues (150 000 €TTC)
- Voirie pour parcelle ZAC et participation aménagement carrefour RD135 (240 000 €TTC)
- Fin de la mise en accessibilité et en sécurité des bâtiments (140 000 €TTC)
- Extension des cantines de Nages (259 000 €TTC), Codognan (241 000 €TTC) et Gallargues maternelle (369 000 € TTC)
- Réaménagement salle Granon à Aigues-Vives (273 000 € TTC) et nouveau centre de loisirs à Gallargues (montant à définir)
- Gémapi : cotisations (180 000 € TTC par an) + conception et travaux (digues second rang à Gallargues, digue Vergèze-Codognan...) (5 000 000 €TTC)
- Participation au Plan global de Déplacement et au Pôle d'Echange Multimodal (montant à définir qui va de 3 000 € à plus de 3 500 000 € TTC suivant les scénarios)
- Participation Plan Climat Air Energie (montant à définir)
- Aire d'accueil des gens du voyage (montant estimé à 1 500 000 €TTC)

Il conviendra d'ajouter à la liste, les renouvellements annuels de matériel et les charges d'entretien des zones d'activités économiques qui sont référencées dans l'atlas et sur lesquelles la Taxe d'Aménagement est désormais reversée par les communes à la Communauté.

Tous ces investissements peuvent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle de la manière suivante :

prise



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montlueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Programmation pluriannuelle des principaux investissements					
	2018	2019	2020	2021	2022
Fin du restaurant et de l'accueil périscolaire à Aubais	100%				
Réhabilitation des déchetteries d'Aubais et Vergèze	50%	50%			
Extension Plate-forme broyage et réhabilitation déchetterie Vestric	50%	50%			
Achat foncier pour développement économique à Mus	100%				
Voirie parcelle ZAC et participation aménagement carrefour RD 135	100%				
Fin de la mise en accessibilité et en sécurité des bâtiments	100%				
Extension des cantines de Nages et Gallargues maternelle	75%	25%			
Extension cantine de Codognan et réaménagement salle Granon	25%	75%			
Création nouveau centre de loisirs à Gallargues		50%	50%		
Gemapi conception et travaux		10%	30%	30%	30%
Participation Plan Global de Déplacement		20%	20%	20%	20%
Participation Plan Climat Air Energie		33%	33%	33%	
Aire d'accueil des gens du voyage			50%	50%	

Structure de la dette

Le tableau d'amortissement de la dette sur les 9 prochaines années est le suivant :

Evolution future de la dette				
Période	Capital restant dû en fin d'année	Remboursement en capital	Intérêts	Total annuité
2018	11 660 331 €	607 109 €	506 810 €	1 113 919 €
2019	11 029 402 €	630 929 €	484 832 €	1 115 761 €
2020	10 373 612 €	655 789 €	462 249 €	1 118 038 €
2021	9 691 879 €	681 733 €	437 911 €	1 119 644 €
2022	8 983 069 €	708 809 €	412 889 €	1 121 698 €
2023	8 246 001 €	737 068 €	386 752 €	1 123 820 €
2024	7 479 440 €	766 561 €	359 747 €	1 126 308 €
2025	6 682 096 €	797 343 €	330 949 €	1 128 292 €
2026	6 028 213 €	653 883 €	330 949 €	984 832 €

Il convient ici de rappeler que la dette de la CCRVV s'étend jusqu'en 2053.

fne



Il est proposé au Conseil de délibérer pour adopter le rapport annexe au débat d'orientation budgétaire 2018.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adopte le rapport annexe au Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30860 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 - Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vestre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-03

DE LA SEANCE DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 25 janvier 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : Institution de la taxe

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Philippe GRAS, Vice-président en charge de « Urbanisme et Aménagement de l'espace ».



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur GRAS explique que depuis le 1^{er} janvier 2018, les lois MAPTAM et NOTRe ont rendu les EPCI compétents pour mettre en œuvre et exécuter la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations (GEMAPI).

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts (CGI), les EPCI à fiscalité propre qui exercent la compétence GEMAPI peuvent, par délibération, instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette compétence.

Monsieur GRAS précise que le produit de cette imposition sera exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts.

La taxe est répartie entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Monsieur GRAS ajoute que conformément aux dispositions permises par la loi, la taxe doit normalement être instituée avant le 1^{er} octobre de chaque année pour rentrer en application l'année suivante.

Toutefois, la loi de finances rectificative pour 2017 n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 a prévu, dans son article 53, la possibilité pour les EPCI, de délibérer exceptionnellement cette année, jusqu'au 15 février, afin de bénéficier des produits de la taxe Gémapi dès l'année 2018.

En effet, avec le transfert de la compétence Gémapi aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2018, la Communauté va devoir, dès cette année, faire face à un certain nombre de dépenses (cotisations d'adhésion aux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, vérifications techniques des digues actuelles, études de conception pour la digue du Rhône à Vergèze-Codognan ou pour la digue de second rang à Gallargues).

De plus, Monsieur GRAS précise que la Communauté a voté l'instauration d'un budget annexe dédié à la Gémapi qui permettra d'identifier clairement toutes les opérations comptables se rapportant à cette compétence.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit aujourd'hui pour le Conseil, après avis du Bureau, d'approuver la mise en place de la taxe afin d'en percevoir les recettes sur l'exercice 2018 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Vu l'article 53 de la loi de finances rectificative pour 2017 n° 2017-1775 du 28/12/2017,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

J. NÉ



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Décide d'instituer la taxe, à compter des impositions dues au titre de 2018, pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018



Algues-Vives



Aubais



Boëslères



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vestre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-04
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : Fixation du produit de la taxe

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Philippe GRAS, Vice-président en charge de « Urbanisme et Aménagement de l'espace ».



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric el Candiac

Monsieur GRAS explique qu'outre la délibération de principe visant à instituer la taxe pour la GEMAPI, l'organe délibérant doit voter le produit par une délibération prise chaque année.

Monsieur GRAS précise que le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de GEMAPI dont la commune ou l'EPCI assure le suivi au sein d'un budget annexe spécial « Grand Cycle de l'Eau ».

Monsieur GRAS ajoute que plusieurs simulations ont été réalisées ainsi qu'une projection budgétaire sur les années futures. Il en ressort un besoin de porter le montant de la taxe à 250 000 € afin de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit donc pour le Conseil, après avis du Bureau communautaire, d'arrêter le produit de la taxe pour la GEMAPI en 2018 à 250 000 €.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Vu l'article 53 de la loi de finances rectificative pour 2017 n° 2017-1775 du 28/12/2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2018-03 du 25/01/2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Décide d'arrêter le produit de la taxe pour la GEMAPI à 250 000 € pour les impositions dues au titre de 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhôny - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-05
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018

Monsieur le Président explique qu'il s'agit, pour le Conseil, de délibérer sur le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères applicable sur le territoire de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur le Président précise que la bonne gestion du service environnement, à l'échelle de la CCRVV, nous permet aujourd'hui de diminuer le taux de TEOM d'un point en 2018. Cette baisse engendrera, pour la Communauté, une perte de recettes annuelles de l'ordre de 250 000 €.

Ainsi, le taux actuel de TEOM est aujourd'hui de 15.75% et il est proposé au Conseil, après avis du Bureau communautaire, de le porter à 14.75 % pour l'année 2018.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'article 1636B du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 14.75 % pour l'année 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vestir-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-06
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaients présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaients absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaients absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Désignation des délégués à l'EPTB du Vistre

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président.



Avant le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI, la CCRVV est devenue adhérente aux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) du Vistre et du Vidourle, en lieu et place des communes membres.

En application du mécanisme juridique de représentation-substitution, il convient de désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour siéger à l'EPTB du Vistre en remplacement des communes de Boissières, Codognan, Gallargues-le-Montueux, Nages et Solorgues, Mus, Uchaud, Vergèze et Vestric et Candiac.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit, pour le Conseil, de désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants afin de siéger au sein de l'EPTB du Vistre.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Désigne les 8 délégués titulaires et les 8 délégués suppléants suivants afin de siéger au sein de l'EPTB du Vistre :

Communes	Titulaires	Suppléants
Aigues-Vives	Jacky REY	Pascal MAILLARD
Boissières	Marc FOUCON	Jacky CASSE
Codognan	Philippe GRAS	Alain SOUBEIRAN
Mus	Valérie COSTE	Frédéric AUSSEL
Nages et Solorgues	Jean-Baptiste ESTEVE	Jean-François SERRANO
Uchaud	Roselyne D'ANNA FENEYROL	Michel DAPPE
Vergèze	René BALANA	Robert MONNIER
Vestric et Candiac	Pascal THIERRY	Jean-François LAURENT

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES le MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-07
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Désignation des délégués à l'EPTB du Vidourle

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT.

JRE



De la même manière que la délibération 2018-06 portant sur la désignation des délégués à l'EPTB du Vistre, la CCRVV est devenue adhérente à l'EPTB du Vidourle en lieu et place de la commune de Gallargues qui y siégeait auparavant.

Dès lors, il s'agit de désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant en représentation-substitution de la commune de Gallargues le Montueux au sein de l'EPTB du Vidourle.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Désigne Monsieur Freddy CERDA comme délégué titulaire et Madame Pilar CHALEYSSIN comme déléguée suppléante en représentation-substitution de la commune de Gallargues le Montueux au sein de l'EPTB du Vidourle.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontainisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. 04 66 35 55 55 Fax 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-08
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Demande d'adhésion de la CCRVV à l'EPTB du Vidourle pour la commune d'Aubais

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT.



La commune d'Aubais était adhérente de l'EPTB du Vidourle par l'intermédiaire du Syndicat Mixte à Vocation Multiple (SIVOM) du Moulin Aubais-Villetelle.

Le SIVOM Aubais-Villetelle a délibéré en décembre 2017 pour se retirer de l'EPTB Vidourle car le SIVOM n'avait pas, ou peu, vocation, de par ses statuts, à intervenir stricto sensu dans le domaine de la GEMAPI.

De plus, le SIVOM étant à cheval sur deux EPCI et deux départements, cela engendrait des difficultés juridiques importantes et il était nécessaire de clarifier le périmètre et les compétences de l'EPTB du Vidourle.

Dès lors et comme c'est la Communauté qui est compétente en matière de Gémapi depuis le 1^{er} janvier 2018, il revient aujourd'hui à la CCRVV, de réaliser cette demande pour le compte de la commune d'Aubais.

Madame CHALEYSSIN explique que l'EPTB du Vidourle avait expliqué qu'il reviendrait à la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle d'effectuer cette démarche.

Elle ajoute qu'il conviendra d'être vigilant car cette opération sera entérinée au comité syndical de l'EPTB du Vidourle qui aura lieu en février. Elle permettra à la CCRVV d'assurer la représentation de la commune d'Aubais en bénéficiant, normalement, d'un siège supplémentaire à l'EPTB du Vidourle.

Ainsi, il s'agit pour le Conseil de demander l'adhésion de la CCRVV à l'EPTB du Vidourle pour la commune d'Aubais.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Demande l'adhésion de la CCRVV à l'EPTB du Vidourle pour la commune d'Aubais.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-09
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Délibération de principe pour le passage en investissement de factures dont le montant n'excède pas 500 €

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

J. V. E.



Monsieur LAURENT indique qu'il convient de renouveler, pour l'année 2018, la délibération de portée générale et annuelle qui autorise le paiement en investissement des dépenses qui peuvent y être imputées mais dont le montant n'excède pas 500 €.

Il est donc proposé au Conseil de prendre une délibération permettant le passage de factures en investissement dont le montant n'excède pas 500 € HT.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le principe de la délibération générale et annuelle portant sur le passage de factures en investissement dont le montant n'excède pas les 500 € HT.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018





**Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-10
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Demande de subvention pour les travaux d'extension et de réhabilitation des bâtiments
Enfance

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

Jore



Comme précisé dans le DOB, Monsieur LAURENT explique que la Communauté projette des extensions et des réhabilitations des bâtiments « Enfance » qui ont pour but d'améliorer le confort d'utilisation et d'anticiper l'évolution de la fréquentation en augmentant les capacités d'accueil.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
1. Maîtrise d'œuvre	94 000,00 €	1. PREFECTURE DU GARD (DETR 2018 : 40 %)	242 910,00 €
2. Travaux	513 275,00 €	2. CCRVV (60 %)	364 365,00 €
TOTAL DES DEPENSES	607 275,00 €	TOTAL DES RECETTES	607 275,00 €

Il s'agit donc pour le Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Préfecture du Gard (DETR 2018) pour les travaux d'extension et de réhabilitation des bâtiments « Enfance ».

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 16 janvier 2018,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Préfecture du Gard (DETR 2018) pour les travaux d'extension et de réhabilitation des bâtiments Enfance.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018



Aubais

Boissières

Codognan





**Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle**

2 avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-11
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 25 janvier 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	35
Nombre de membres en exercices :	34
Nombre de membres présents :	19
Nombre de membres représentés :	8
Date de la convocation :	18/01/2018
Date de l'affichage :	18/01/2018

Le 25 janvier 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs BALANA René, DUPLAN Gérard, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, COSTE Valérie, D'ANNA FENEYROL Roselyne, DEBRIE Isabelle, NECTOUX Agnès et PRADEILLE Magali.

Messieurs CASSE Jacky, JULIEN Daniel, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, PASCAL Thierry et SERRANO Jean-François, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Madame CHALEYSSIN Pilar, Madame GRIMAL Claudette à Madame D'ANNA FENEYROL Roselyne, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Madame REVERBEL Géraldine à Monsieur SERRANO Jean-François, Monsieur CERDA Freddy à Madame ARRAZAT Françoise, Monsieur FOUCON Marc à Monsieur CASSE Jacky, Monsieur PUJOLAS Daniel à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste, Monsieur VIGNE Roger à Monsieur JULIEN Daniel.

Etaient absents : Mesdames BELLOT MAUROZ Sandrine et LOPEZ Vivette et Messieurs BONNET Maryan, BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel, LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Information au Conseil sur la liste des marchés conclus en 2017

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT.

J. Laurent



Monsieur LAURENT rappelle que comme chaque année, il convient de présenter au Conseil les marchés conclus en 2017. La liste est la suivante :

Objet du marché	Date de notification	Nom de l'attributaire	Montant attribué HT	Code postal
Marchés de Fournitures courantes				
Marchés de 15 000 à 89 999,99 € HT				
Fourniture et livraison de couches	03/04/2017	CELLULOSES DE BROCELIANDE	Seuil maximum : 85 000,00 €	56 803
Fourniture et livraison de produits d'entretien - Lot n°1 : Produits nettoyants	23/08/2017	ETS IGUAL	Seuil maximum : 60 000,00 €	34 750
Fourniture et livraison de produits d'entretien - Lot n°2 : Matériels d'hygiène			Seuil maximum : 60 000,00 €	
Equipement de la cantine d'Aubais - Lot n°1 : Equipement	22/11/2017	PERTUIS FROID	41 393,46 €	84 120
Equipement de la cantine d'Aubais - Lot n°2 : Mobilier		DPC SAS	11 230,44 €	79 300
Fourniture et livraison de fruits et légumes frais	26/12/2017	BARRAL PRIMEURS	Seuil maximum : 50 000,00 €	34 070
Marchés supérieurs à 209 000 € HT				
Fourniture et maintenance des bacs et composteurs - Lot n°1 : Bacs	07/11/2017	PLASTIC OMNIUM	Seuil maximum : 370 000,00 €	69 432
Fourniture et maintenance des bacs et composteurs - Lot n°2 : Composteurs		QUADRIA	Seuil maximum : 20 000,00 €	33 127
Marchés de Services				
Marchés de 15 000 à 89 999,99 € HT				
Mission de programmation bâtiments Enfance	06/03/2017	Atelier OSTRAKA	Seuil maximum : 25 000,00 €	84 440
Location de trois véhicules Police	15/05/2017	DIAC LOCATION	32 123,23 €	93 168
Contrôle d'accès aux déchetteries	07/08/2017	HORANET	Seuil maximum : 85 000,00 €	85 206
Etudes GEMAPI	21/09/2017	BST CONSULTANTS / VEDESI	6 400,00 €	34 670
Entretien des espaces verts des ZAC	02/10/2017	ESAT OSARIS	89 464,92 €	30 900
Location et maintenance des photocopieurs	02/01/2018	FAC SIMILE	Seuil maximum : 80 000,00 €	34 000
Marchés de plus de 209 000,00 € HT				
Transport des déchets issus des déchetteries	01/01/2018	ORIAD MEDITERRANNEE	Seuil maximum : 1 500 000,00 €	30 420

pro



Marchés de Travaux				
Marchés de 15 000 à 89 999,99 € HT				
Travaux de rénovation et de mise en conformité de la déchetterie d'Uchaud - Lot n°1 : Voirie	28/06/2017	LAUTIER MOUSSAC	30 352,28 €	84 102
Travaux de rénovation et de mise en conformité de la déchetterie d'Uchaud - Lot n°2 : Métallerie		METALLERIE BOURDONCLE	49 000,00 €	12 300
ACCORD CADRE : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°1 : Maçonnerie	27/06/2017	COURET	Seuil maximum : 120 000,00 €	30 320
ACCORD CADRE : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°2 : Menuiseries Alu		SPG	Seuil maximum : 115 000,00 €	30 660
ACCORD CADRE : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°3 : Electricité		IGE	Seuil maximum : 115 000,00 €	30 900
ACCORD CADRE : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°4 : Menuiseries bois		JP ELEC	Seuil maximum : 115 000,00 €	30 660
ACCORD CADRE : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°5 : Plomberie		MENUISERIE RAYNAUD	Seuil maximum : 7 500,00 €	30 250
ACCORD CADRE : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°6 : Peinture		ROULLE GIL	Seuil maximum : 32 000,00 €	30 320
		RIEUMAL	Seuil maximum : 42 000,00 €	30 900
		BELLOC	Seuil maximum : 42 000,00 €	30 310
MARCHE SUBSEQUENT N°1 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°1 : Maçonnerie	02/08/2017	COURET	45 050,00 €	30 320
MARCHE SUBSEQUENT N°1 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°2 : Menuiseries Alu		SPG	19 222,00 €	30 660
MARCHE SUBSEQUENT N°1 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°3 : Electricité		IGE	29 000,00 €	30 900
MARCHE SUBSEQUENT N°1 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°4 : Menuiseries Bois		MENUISERIE RAYNAUD	1 630,00 €	30 250
MARCHE SUBSEQUENT N°1 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°5 : Plomberie		ROULLE GIL	6 516,00 €	30 320
MARCHE SUBSEQUENT N°1 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°6 : Peinture		RIEUMAL	3 964,50 €	30 900
MARCHE SUBSEQUENT N°2 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°1 : Maçonnerie	17/10/2017	COURET	20 931,50 €	30 320
MARCHE SUBSEQUENT N°2 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°2 : Menuiseries Alu		SPG	30 102,00 €	30 660
MARCHE SUBSEQUENT N°2 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°3 : Electricité		IGE	16 000,00 €	30 900
MARCHE SUBSEQUENT N°2 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°4 : Menuiseries Bois		MENUISERIE RAYNAUD	3 310,00 €	30 250
MARCHE SUBSEQUENT N°2 : Travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments - Lot n°6 : Peinture		RIEUMAL	3 415,50 €	30 900
Marchés de 90 000 à 5 225 000 € HT				
Réaménagement du site de Quiquillon	23/08/2017	GUINTOLI	109 527,39 €	34 130
Réseau Très Haut Débit pour les ZAC	18/09/2017	SERFIM TIC	Seuil maximum : 100 000,00 €	69 633

Publication de cette liste sur <http://www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr>

fré

Monsieur le Président précise qu'il s'agit pour le Conseil Communautaire, de prendre acte de la liste des marchés conclus en 2017 telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié,

Vu l'article 107 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

Prend acte de la publication de la liste des marchés conclus en 2017.

Fait le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180125-2018-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018





**Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc.rhony-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-12
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs AGNEL Thierry, BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Election d'un Vice-président

Monsieur le Président explique que suite aux dernières élections municipales qui se sont tenues le 4 février sur la commune d'Uchaud, le poste de 5ème Vice-président de la CCRVV est devenu vacant.



Monsieur le Président indique qu'il est donc proposé de procéder, en lieu et place, à l'élection d'un nouveau Vice-président.

Monsieur le Président précise que l'élection d'un Vice-président se fait par l'organe délibérant, selon les règles applicables à l'élection du Président, par bulletin secret, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours (articles L2122-4, L.5211-2 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT).

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le Président demande quels sont les candidats au titre de Vice-président de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle.

Est candidat à ce titre :

- Monsieur Thierry AGNEL, Conseiller Communautaire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Monsieur Thierry AGNEL : 32 voix pour et 1 vote blanc.

Monsieur Thierry AGNEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé Vice-président et est installé. Le candidat a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu les articles L.2122-1 à L.2122-7 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

f. Agnel



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

Désigne Monsieur Thierry AGNEL comme Vice-président de la Communauté de Communes et,

Prend place en tant que tel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30600 GALLARGUES-le MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-13
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Révision de la composition des membres de la CCRVV aux syndicats mixtes

Monsieur le Président explique que de la même manière qu'au point précédent, il a été nécessaire de modifier la composition des membres de la CCRVV appelés à siéger aux différents syndicats mixtes auxquels la Communauté adhère.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Il est proposé de procéder aux modifications qui sont présentées dans le tableau suivant :

SYNDICAT MIXTE	ANCIENS DELEGUES	NOUVEAUX DELEGUES
Syndicat mixte Entre Pic et Etang (SMEPE)	Suppléant : Roselyne d'ANNA FENEYROL	Suppléant : Agnès ROY
Scot Sud Gard	Titulaire : Maryan BONNET	Titulaire : Thierry AGNEL
Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du Vistre	Titulaire : Roselyne d'ANNA FENEYROL Suppléant : Michel DAPPE	Titulaire : Didier CHAMP Suppléant : Manon FERRER
Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue	Titulaire : Daniel PUJOLAS Titulaire : Roselyne D'ANNA FEYNEROL	Titulaire : Joffrey LEON Titulaire : Thierry AGNEL
Comité de Rivière – Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vidourle (SIAV)	Titulaire : Roselyne D'ANNA FEYNEROL	Titulaire : Laurence ROURE

Les délégués doivent ici être élus communautaires excepté pour l'EPTB où il peut s'agir de simples administrés ayant le plein exercice de leurs droits civiques.

Monsieur le Président précise qu'il est donc proposé au Conseil, de procéder à la modification des membres de la CCRVV aux syndicats mixtes de la manière présentée dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

*Vu les articles L.2121-33 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,*

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la modification des membres de la CCRVV aux syndicats mixtes de la manière présentée dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.





**Communauté de Communes
Rhôny - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES le MONTUEUX
Tél. 04 66 35 55 55 Fax 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-14
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Modification des membres des commissions internes thématiques à la CCRVV

Monsieur le Président explique que suite aux dernières élections municipales sur la commune d'Uchaud et à la révision de l'accord local qui a modifié la composition du conseil communautaire, il convient de mettre à jour la liste des membres des commissions internes à la CCRVV.

JSE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

En vertu de la délibération du 15 mai 2014 qui a institué les commissions internes de la CCRVV pour le mandat en cours, les membres des commissions internes peuvent être uniquement conseillers municipaux.

Les changements proposés sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

COMMISSIONS	COMMUNES	ANCIENS TITULAIRES	NOUVEAUX TITULAIRES
Communication et manifestations	Uchaud	Daniel PUJOLAS	Claudine AGNEL
Développement économique	Uchaud	Marc GAUTIER	Claude MESANGE
Urbanisme et aménagement	Uchaud	Marc GAUTIER	Philippe COGNETTI
	Aigues-Vives	José MARTIN	Jean-Pierre BORRAS
Travaux et voiries	Uchaud	Daniel PUJOLAS	Thierry AGNEL
	Aubais	Didier BOISSON	Yves MOROSO
Prévention et sécurité	Uchaud	Didier JAMMY	Reynald BUZITH
Enfance	Uchaud	Daniel PUJOLAS	Paule CHANTREUIL
	Uchaud	Joffrey LEON	Manon FERRER
Collecte et déchetteries	Uchaud	Roselyne D'ANNA FENEYROL	Gilles FERRANDIZ
Finances et mutualisation	Uchaud	Roselyne D'ANNA FENEYROL	Thierry AGNEL
	Aigues-Vives	José MARTIN	Jean-Pierre BORRAS
Marchés publics	Uchaud	Maryan BONNET	Gérard PERONI

Les commissions internes thématiques de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle se composent donc de la manière suivante :

JSE



COMMUNICATION ET MANIFESTATIONS

Vice-président responsable de la Commission	Communes	Titulaires
M. Freddy CERDA	Aigues-Vives	Alexandra BRUGUIER
	Aubais	Mireille SCHNEIDER
	Boissières	Christian BORG
	Codognan	Anthony VIDAL
	Gallargues le Montueux	Freddy CERDA
	Mus	Valérie COSTE
	Nages et Solorgues	Bernard CROZES
	Uchaud	Claudine AGNEL
	Vergèze	Pascal CISANA
	Vestric et Candiac	Nathalie CALIA
	Vergèze	Brian LAREQUIE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vice-président responsable de la Commission	Communes	Titulaires
M. Jacky REY	Aigues-Vives	Jacky REY
	Aubais	Roger VIGNE
	Boissières	André MEYRONNET
	Codognan	Sandrine BELLOT-MAUROZ
	Gallargues le Montueux	Freddy CERDA
	Mus	Valérie COSTE
	Nages et Solorgues	Jean-Baptiste ESTEVE
	Uchaud	Claude MESANGE
	Vergèze	Brigitte MIRANDE
	Vestric et Candiac	Patrick GARCIA
	Gallargues le Montueux	Daniel JULIEN

JRE



URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Vice-président responsable de la Commission	Communes	Titulaires
M. Philippe GRAS	Aigues-Vives	Bernard HUMBERT
	Aubais	Didier BOISSON
	Boissières	André MEYRONNET
	Codognan	Romain MATTONAI
	Gallargues le Montueux	Philippe FOURNIER LEVEL
	Mus	Gérard DUPLAN
	Nages et Solorgues	Jean-François SERRANO
	Uchaud	Philippe COGNETTI
	Vergèze	Brigitte MIRANDE
	Vestric et Candiac	Jean-François LAURENT
	Aigues-Vives	Jean-Pierre BORRAS

TRAVAUX ET VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Vice-président responsable de la Commission	Communes	Titulaires
	Aigues-Vives	Jacky REY
	Aubais	Yves MOROSO
	Boissières	Jacky CASSE
	Codognan	Alain SOUBEIRAN
	Gallargues le Montueux	Gaëtan ROCHE
	Mus	Gérard DUPLAN
	Nages et Solorgues	Jean-François SERRANO
	Uchaud	Thierry AGNEL
	Vergèze	Philippe BARRAL
	Vestric et Candiac	Joël CHARMASSON
	Vergèze	Brian LAREQUIE

f B E



PREVENTION ET SECURITE

Vice-président responsable de la Commission	Communes	Titulaires
M. Jean-Baptiste ESTEVE	Aigues-Vives	Dominique CABOT
	Aubais	Joël CANET
	Boissières	Marc FOUCON
	Codognan	Philippe CARRIERE
	Gallargues le Montueux	Christianne COSIMI
	Mus	Vivette LOPEZ
	Nages et Solorgues	Jean-François SERRANO
	Uchaud	Reynald BUZITH
	Vergèze	René BALANA
	Vestric et Candiac	Agnès NECTOUX
	Vergèze	Brian LAREQUIE

ENFANCE

Vice-président responsable de la Commission	Communes	Titulaires
M. René BALANA	Aigues-Vives	Magali PRADEILLE
	Aubais	Brigitte BOHM
	Boissières	Jacky CASSE
	Codognan	Sandrine BELLOT-MAUROZ
	Gallargues le Montueux	Françoise ARRAZAT
	Mus	Valérie COSTE
	Nages et Solorgues	Géraldine REVERBEL
	Uchaud	Paule CHANTREUIL
	Vergèze	Isabelle DEBRIE
	Vestric et Candiac	Agnès NECTOUX
	Uchaud	Manon FERRER

JRE



COLLECTE ET DECHETTERIES

Vice-président responsable de la Commission	Communes	Titulaires
Mme Pilar CHALEYSSIN	Aigues-Vives	Guy FABARON
	Aubais	Pilar CHALEYSSIN
	Boissières	Philippe DESCHAMPS
	Codognan	Christian BARLAGUET
	Gallargues le Montueux	Jean-Claude BOUAT
	Mus	Frédéric AUSSEL
	Nages et Solorgues	Jean-François SERRANO
	Uchaud	Gilles FERRANDIZ
	Vergèze	Marie FOURNERA
	Vestric et Candiac	Thierry PASCAL
	Gallargues le Montueux	Daniel JULIEN

FINANCES ET MUTUALISATION

Vice-président responsable de la Commission	Communes	Titulaires
M. Jean-François LAURENT	Aigues-Vives	Pascal MAILLARD
	Aubais	Roger VIGNE
	Boissières	André MEYRONNET
	Codognan	Christian BARLAGUET
	Gallargues le Montueux	Farid BEN CHAB
	Mus	Vivette LOPEZ
	Nages et Solorgues	Jean-Baptiste ESTEVE
	Uchaud	Thierry AGNEL
	Vergèze	Robert MONNIER
	Vestric et Candiac	Jean-François LAURENT
	Aigues-Vives	Jean-Pierre BORRAS

JFL



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

MARCHES PUBLICS ET VEILLE LEGISLATIVE

Vice-président responsable de la Commission	Communes	Titulaires
M. Gérard DUPLAN	Aigues-Vives	Pascal MAILLARD
	Aubais	Elisabeth BELIERE
	Boissières	André MEYRONNET
	Codognan	Christiane DEUBEL
	Gallargues le Montueux	Dominique MANGEANT
	Mus	Gérard DUPLAN
	Nages et Solorgues	Jean-Baptiste ESTEVE
	Uchaud	Gérard PERONI
	Vergèze	Robert MONNIER
	Vestric et Candiac	Jean-François LAURENT
	Codognan	Michel JULIEN

Monsieur le Président précise qu'il est donc proposé au Conseil de procéder à la modification des membres des commissions internes à la CCRVV telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu les articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la modification des membres des commissions internes thématiques à la CCRVV telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

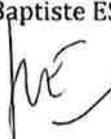
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.






Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 - Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vestre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-15
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Modification des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Président explique que dans la même logique que pour les points précédents, il convient de procéder à la modification des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en procédant au remplacement de Monsieur Maryan BONNET par Monsieur Thierry AGNEL.

J. RE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
36660 GALLARGUES le MONTUEUX
Tel. 04 66 35 55 55 Fax 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vestre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-16
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRATZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Désignation de délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard

Avec le transfert de la compétence Gémapi, Monsieur le Président explique que la CCRVV est devenue membre du Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux

foré



Aigues-Vives



Aubais



Bolssières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestruc et Candiac

aquatiques du Gard par représentation/substitution des communes de Vergèze, Vestric, Codognan, Uchaud et Gallargues qui y siégeaient auparavant.

Dès lors, Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit de désigner deux représentants titulaires et deux suppléants de la CCRVV afin de siéger au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
- Alain SOUBEIRAN - René BALANA	- Thierry AGNEL - Jean-François LAURENT

Monsieur le Président précise qu'il s'agit pour le Conseil de désigner les membres appelés à siéger, pour la CCRVV, au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

*Vu les articles L.5211-5 et L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,*

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Désigne Messieurs Alain SOUBEIRAN et René BALANA comme membres titulaires appelés à siéger, pour la CCRVV, au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard et Messieurs Thierry AGNEL et Jean-François LAURENT comme membres suppléants.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-24300569-20180315-2018-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30650 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-17
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaients présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaients absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaients absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. Il a été rappelé dans l'article 1er de la Constitution de 1958 ainsi que dans l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

J. V. E.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

L'article 61 de la loi du 04/08/2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose aux collectivités locales et leurs EPCI de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement au débat budgétaire, un rapport sur la situation en la matière.

Son objectif est d'assurer l'égalité professionnelle en réduisant les inégalités.

Monsieur le Président donne lecture de ce rapport.

Le Conseil, le quorum étant vérifié,

*Vu l'article 61 de la loi du 04/08/2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,*

Prend acte du rapport présenté en séance.

Fait le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018



Algues-Vives



Aubals



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vargèze



Vestric et Candlac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2 avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. 04 66 35 35 55 Fax. 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-18
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Avis de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle sur le Projet Régional de Santé

L'agence Régionale de Santé (ARS) est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS). Le PRS a pour objet de définir les objectifs pluriannuels de l'ARS et se compose :



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

- D'un Cadre d'Orientation Stratégique arrêté pour 10 ans ;
- D'un Schéma Régional de Santé unique ;
- D'un Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies arrêté pour 5 ans.

Monsieur le Président ajoute que le PRS s'inscrit en complémentarité du déploiement des plans et programmes nationaux et notamment du plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires et de la démarche de zonage conduisant à déterminer les zones fragilisées.

Le PRS est consultable sur le site qui lui a spécifiquement été dédié au lien suivant : <https://prs.occitanie-santé.fr>

Le document n'appelant pas d'observations particulières, Monsieur le Président précise qu'il est proposé au Conseil, après avis du Bureau communautaire, de donner un avis favorable sur le Projet Régional de Santé.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Donne un avis favorable sur le Projet Régional de Santé.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Monlueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



**Communauté de Communes
Rhôny - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES le MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-19
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Approbation du Compte de gestion 2017 : Budget principal

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».


Aigues-Vives


Aubais


Boissières


Codognan


Gallargues le
Montueux


Mus


Nages


Uchaud


Vergèze


Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du Budget principal tenu par Madame la Trésorière pour l'exercice 2017.

Celui-ci se présente de la manière suivante :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses nettes de l'exercice 2017	2 360 892.04 €	19 244 302.26 €
Recettes nettes de l'exercice 2017	2 284 514.75 €	20 855 961.13 €
Résultats de l'exercice 2017	-76 377.29 €	1 611 658.87 €
Résultats reportés de n-1	799 090.30 €	3 122 504.52 €
Affectation de résultat	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	-1 400 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE	722 713.01 €	3 334 163.39 €
RESULTAT CONSOLIDE (fonctionnement + investissement) = 4 056 876.40 €		

Monsieur LAURENT précise qu'après avis de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, il est proposé au Conseil de délibérer sur le compte de gestion tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

J. Né



Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le Compte de gestion 2017 du Budget principal.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-24300569-20180315-2018-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018



Aigues-Vives



Aubals



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montlueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



**Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontaïsso
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-20
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Approbation du Compte de gestion 2017 : Budget annexe Puech de Mus

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».



Monsieur LAURENT indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du Budget annexe Puech de Mus tenu par Madame la Trésorière pour l'exercice 2017.

Celui-ci se présente de la manière suivante :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses nettes de l'exercice 2017	3 292 357.87 €	2 544 798.76 €
Recettes nettes de l'exercice 2017	2 499 557.10 €	3 212 137.23 €
Résultats de l'exercice 2017	-792 800.77 €	667 338.47 €
Résultats reportés de n-1	-899 557.10 €	394 429.06 €
RESULTAT DE CLOTURE	-1 692 357.87 €	1 061 767.53 €
RESULTAT CONSOLIDE (fonctionnement + investissement) = -630 590.34 €		

Monsieur LAURENT précise qu'après avis de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, il est proposé au Conseil de délibérer sur le compte de gestion tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

hbe



Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le Compte de gestion 2017 du Budget annexe Puech de Mus.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-20-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018



Algues-Vives



Aubals



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montluc



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



**Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-21
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Approbation du Compte administratif 2017 : Budget principal

Monsieur le Président sort de la salle et laisse le soin à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances », de présenter le compte administratif.

FRÉ



Algues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit d'approuver le compte administratif 2017 du Budget principal. Celui-ci est en tout point concordant avec le compte de gestion 2017 du Budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement / Chap.		Compte administratif 2017
Chap. 011	Charges à caractère général	3 436 197.18 €
Chap. 012	Charges de personnel et assimilés	8 357 959.81 €
Chap. 014	Atténuation de produits	4 366 466.16 €
Chap. 042	Dotations aux amortissements	663 442.47 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 881 205.64 €
Chap. 66	Charges financières	524 762.51 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	14 268.49 €
TOTAL		19 244 302.26 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2017 du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2017 du Budget principal sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

J. Sé



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Recettes de fonctionnement / Chap.		Compte administratif 2017
Chap. 013	Atténuation de charges	344 899.19 €
Chap. 042	Opération d'ordre de transfert	22 327.57 €
Chap. 70	Produits des services	2 780 757.57 €
Chap. 73	Impôts et taxes	13 687 139.00 €
Chap. 74	Dotations et participations	3 570 730.37 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	450 107.43 €
TOTAL		20 855 961.13 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2017 du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2017 du Budget principal sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

h. n. e.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement / Chap. et Opération		Compte administratif 2017
040	Travaux en régie	22 327.57 €
16	Remboursement des emprunts en capital	584 278.74 €
901	Matériels divers	73 822.96 €
902	Actions économiques	188 042.38 €
903	Environnement	315 035.36 €
908	Bâtiments enfance	1 177 385.03 €
TOTAL		2 360 892.04 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses d'investissement du Compte administratif 2017 du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses d'investissement du Compte administratif 2017 du Budget principal sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

fré



Recettes d'investissement / Chap.		Compte administratif 2017
1068	Affectation du résultat de fonctionnement en couverture d'autofinancement	1 400 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	663 442.47 €
10	Dotations FCTVA	100 300.32 €
901	Diverses subventions	16 577.60 €
903	Environnement subventions	1 224.00 €
908	Enfance subventions	102 970.36 €
TOTAL		2 284 514.75 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes d'investissement du Compte administratif 2017 du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes d'investissement du Compte administratif 2017 du Budget principal sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

21 avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrivv.com
www.cc.rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-22
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Approbation du Compte administratif 2017 : Budget annexe Puech de Mus

Monsieur le Président sort de la salle et laisse le soin à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances », de présenter le compte administratif.

fmé



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Il s'agit d'approuver le compte administratif 2017 du Budget annexe Puech de Mus. Celui-ci est en tout point concordant avec le compte de gestion 2017 du Budget annexe Puech de Mus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement / Chap.		Compte administratif 2017
Chap. 011	Charges à caractère général	30 333.44 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 499 557.10 €
Chap. 66	Charges financières	14 908.22 €
TOTAL		2 544 798.76 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2017 du Budget annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses de fonctionnement du Compte administratif 2017 du Budget annexe Puech de Mus sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

Recettes de fonctionnement / Chap.		Compte administratif 2017
Chap. 70	Produits des services	240 910.00 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	78 543.57 €
Chap. 75	Produits de gestion courante	325.79 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 892 357.87 €
TOTAL		3 212 137.23 €

f. RE



Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2017 du Budget annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes de fonctionnement du Compte administratif 2017 du Budget annexe Puech de Mus sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement / Chap. et Opération		Compte administratif 2017
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 892 357.87 €
Chap. 16	Remboursement emprunt	400 000.00 €
TOTAL		3 292 357.87 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses d'investissement du Compte administratif 2017 du Budget annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les dépenses d'investissement du Compte administratif 2017 du Budget annexe Puech de Mus sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 6 mars 2018,

J. RE



Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

Recettes d'investissement / Chap.		Compte administratif 2017
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 499 557.10 €
TOTAL		2 499 557.10 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes d'investissement du Compte administratif 2017 du Budget annexe Puech de Mus tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité des membres présents dans la salle, les recettes d'investissement du Compte administratif 2017 du Budget annexe Puech de Mus sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-22-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2018

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.





**Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle**

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-23

DE LA SEANCE DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaients présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRATZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaients absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaients absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».



Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit de voter les différents taux des impositions locales 2018 comportant : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe d'Habitation (TH), le Foncier Bâti (FB) et le Foncier Non Bâti (FNB).

Les taux actuels sont les suivants :

Taxes	Taux 2017	Proposition de taux 2018
CFE	27.07 %	27.07 %
Taxe d'Habitation	10.35 %	10.35 %
Taxe sur le Foncier Bâti	0.00 %	0.00 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3.04 %	3.04 %

Monsieur LAURENT précise qu'il est donc soumis au Conseil la décision de voter les taux des impositions locales pour l'année 2018.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'article 1636B sexies - I 3° du Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Fixe les taux d'imposition des taxes locales ainsi :

Cotisation Foncière des Entreprises : 27.07 %

Taxe d'Habitation : 10.35 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 0.00 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3.04 %

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-24
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Budget primitif 2018 : Budget principal

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

JRE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Pour rappel, le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour l'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses de fonctionnement / Chapitre</u>		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
Chap. 011	Charges à caractère général	3 936 200.00 €	3 970 700.00 €	3 436 197.18 €
Chap. 012	Charges de personnel et assimilés	8 382 000.00 €	8 503 000.00 €	8 357 959.81 €
Chap. 014	Atténuation de produits	4 380 000.00 €	4 437 000.00 €	4 366 466.16 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	1 000 000.00 €	540 000.00 €	0.00 €
Chap. 023	Virement à la section d'invest.	1 000 000.00 €	2 500 000.00 €	0.00 €
Chap. 042	Dotations aux amortissements	225 700.00 €	254 000.00 €	663 442.47 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 917 000.00 €	2 007 000.00 €	1 881 205.64 €
Chap. 66	Charges financières	580 000.00 €	580 000.00 €	524 762.51 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	30 000.00 €	30 000.00 €	14 268.49 €
Chap. 68	Provisions pour risques	1 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL		22 450 900.00 €	22 821 700.00 €	19 244 302.26 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section de fonctionnement du budget prévisionnel du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2018 du Budget principal sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Recettes de fonctionnement / Chapitre		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 122 504.52 €	3 334 163.39 €	
Chap. 013	Atténuation de charges	260 000.00 €	206 000.00 €	344 899.19 €
Chap. 042	Opération d'ordre de transfert	23 000.00 €	40 000.00 €	22 327.57 €
Chap. 70	Produits des services	2 537 673.14 €	2 492 000.00 €	2 780 757.57 €
Chap. 73	Impôts et taxes	13 150 000.00 €	13 428 000.00 €	13 687 139.00 €
Chap. 74	Dotations et participations	3 341 000.00 €	3 301 000.00 €	3 570 730.37 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	722.34 €	536.61 €	0.00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	16 000.00 €	20 000.00 €	450 107.43 €
TOTAL		22 450 900.00 €	22 821 700.00 €	20 855 961.13 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section de fonctionnement du budget prévisionnel du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2018 du Budget principal sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

fré



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP+DM 2017	BP 2018	RAR	TOTAL BP 2018	Réalisé CA 2017
040	Travaux en régie	23 000.00 €	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	22 327.57 €
16	Remboursement emprunts	585 000.00 €	610 000.00 €	0.00 €	610 000.00 €	584 278.74 €
901	Matériels divers	95 246.48 €	74 000.00 €	12 180.00 €	86 180.00 €	73 822.96 €
902	Actions économiques	369 000.00 €	1 084 000.00 €	4 560.00 €	1 088 560.00 €	188 042.38 €
903	Environnement	431 000.00 €	1 313 000.00 €	28 483.90 €	1 341 483.90 €	315 035.36 €
908	Bâtiments enfance	1 948 505.52 €	1 203 000.44 €	668 975.66 €	1 871 976.10 €	1 177 385.03 €
TOTAL		3 451 752.00 €	4 324 000.44 €	714 199.56 €	5 038 200.00 €	2 360 892.04 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section d'investissement du budget prévisionnel du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2018 du Budget principal sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

h BE



Recettes d'investissement

		BP+DM 2017	BP 2018	RAR	TOTAL BP 2018	Réalisé CA 2017
001	Report N-1	799 090.30 €	722 713.01 €		722 713.01 €	
1068	Affectation du résultat de fonct. en couverture d'autofinancement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 400 000.00 €
021	Virement section fonct.	1 000 000.00 €	2 500 000.00 €	0.00 €	2 500 000.00 €	0.00 €
024	Cessions d'immobilisations	650 000.00 €	490 000.00 €	0.00 €	490 000.00 €	0.00 €
040	Opération de transfert entre section	225 700.00 €	254 000.00 €	0.00 €	254 000.00 €	663 442.47 €
10	Dotation FCTVA	228 106.85 €	290 000.00 €	170 318.86 €	460 318.86 €	100 300.32 €
901	Divers subventions	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 577.60 €
902	Action éco subventions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
903	Environnement subvent.	30 000.00 €	65 000.00 €	5 440.00 €	70 440.00 €	1 224.00 €
908	Enfance subvention	503 854.85 €	110 054.13 €	430 674.00 €	540 728.13 €	102 970.36 €
TOTAL		3 451 752.00 €	4 431 767.14 €	606 432.86 €	5 038 200.00 €	2 284 514.75 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section d'investissement du budget prévisionnel du Budget principal tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2018 du Budget principal sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,



Aigues-Vives

Aubais

Boissières

Codognan

Gallargues le
Montueux

Mus

Nages

Uchaud

Vergèze

Vestric et Candiac

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-24-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-25
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Budget primitif 2018 : Budget annexe Puech de Mus / Montée Rouge

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

J. B. E.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Pour rappel, le budget est voté par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement / Chapitre		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
Chap. 011	Charges à caractère général	175 000.00 €	156 000.00 €	30 333.44 €
Chap. 042	Opérations de transfert entre sections	3 700 000.00 €	4 431 000.00 €	2 499 557.10 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €
Chap. 66	Charges financières	20 000.00 €	10 000.00 €	14 908.22 €
TOTAL		3 896 000.00 €	4 602 000.00 €	2 544 798.76 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section de fonctionnement du budget prévisionnel du Budget annexe Puech de Mus / Montée Rouge tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2018 du Budget annexe Puech de Mus / Montée Rouge sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

JRE



Recettes de fonctionnement / Chapitre		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
002	Résultat fonctionnement reporté	394 429.06 €	1 061 767.53 €	
Chap. 70	Produits des services	597 000.00 €	596 000.00 €	240 910.00 €
Chap. 74	Subvention d'exploitation		33 400.00 €	78 543.47 €
Chap. 75	Produits de gestion courante	10 128.04 €	1 190.34 €	325.79 €
Chap. 042	Opération d'ordre de transfert	2 894 442.90 €	2 909 642.13 €	2 892 357.87 €
TOTAL		3 896 000.00 €	4 602 000.00 €	3 212 137.13 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section de fonctionnement du budget prévisionnel du Budget annexe Puech de Mus / Montée Rouge tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2018 du Budget annexe Puech de Mus / Montée Rouge sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
Chap.16	Remboursement d'emprunt	400 000.00 €	400 000.00 €	400 000.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 894 442.90 €	2 909 642.13 €	2 892 357.87 €
001	Solde section d'invest. reporté	899 557.10 €	1 692 357.87 €	
TOTAL		4 194 000.00 €	5 002 000.00 €	3 292 357.87 €



Aigues-Vives



Aubals



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montlueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section d'investissement du budget prévisionnel du Budget annexe Puech de Mus / Montée Rouge tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2018 du Budget annexe Puech de Mus / Montée Rouge sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

Recettes d'investissement

		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
Chap. 10	Dotations fonds divers réserv.	494 000.00 €	571 000.00 €	
Chap. 040	Opération de transfert, variation	3 700 000.00 €	4 431 000.00 €	2 499 557.10 €
TOTAL		4 194 000.00 €	5 002 000.00 €	2 499 557.10 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section d'investissement du budget prévisionnel du Budget annexe Puech de Mus / Montée Rouge tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2018 du Budget annexe Puech de Mus / Montée Rouge sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Laurent



Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES le MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-26
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Budget primitif 2018 : Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».

hse



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candlac

Pour rappel, le budget est voté par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement / Chapitre		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
Chap. 011	Charges à caractère général		60 000.00 €	
Chap. 012	Charges de personnel		9 000.00 €	
Chap. 65	Autres charges de gestion		180 000.00 €	
Chap. 67	Charges exceptionnelles		5 000.00 €	
TOTAL		0.00 €	254 000.00 €	0.00 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section de fonctionnement du budget prévisionnel du Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2018 du Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau » sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

Recettes de fonctionnement / Chapitre		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
Chap. 73	Impôts et taxes		250 000.00 €	
Chap. 74	Dotation et participation		2 000.00 €	
Chap. 77	Produits exceptionnels		2 000.00 €	
TOTAL		0.00 €	254 000.00 €	0.00 €



Aigues-Vives



Aubals



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section de fonctionnement du budget prévisionnel du Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section de fonctionnement du Budget prévisionnel 2018 du Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau » sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
Chap. 20	Immobilisation incorporelle		216 000.00 €	
Chap. 21	Immobilisation corporelle		20 000.00 €	
TOTAL		0.00 €	236 000.00 €	0.00 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les dépenses de la section d'investissement du budget prévisionnel du Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les dépenses de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2018 du Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau » sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

<u>Recettes d'investissement</u>		BP + DM 2017	BP 2018 (proposition)	Réalisé CA 2017
Chap. 10	FCTVA		36 000.00 €	
Chap. 13	Subvention investissement		200 000.00 €	
TOTAL		0.00 €	236 000.00 €	0.00 €

Monsieur LAURENT indique qu'après avis de la Commission des « Finances » et du Bureau Communautaire, il est proposé de délibérer sur les recettes de la section d'investissement du budget prévisionnel du Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau » tel que présenté ci-dessus.

Après discussion, le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité, les recettes de la section d'investissement du Budget prévisionnel 2018 du Budget annexe « Grand Cycle de l'Eau » sont,

Vu les articles L.1612-12 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des « Finances » du Lundi 5 mars 2018,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptées chapitre par chapitre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

Pour extrait conforme.

030-243000569-20180315-2018-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le MONTUEUX
Tel. 04 66 35 55 55 Fax 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-27
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Demande de subvention pour la mise en place d'une signalétique qualitative des consignes de tri et d'un contrôle d'accès des déchetteries communautaires

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Veslric et Candiac

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des déchetteries communautaires comprennent la mise en place d'une signalétique qualitative des consignes de tri consistant à la pose de panneaux de signalisation.

Les dépenses correspondantes sont devenues éligibles à de nouveaux dispositifs de financements alloués par l'Etat.

Monsieur LAURENT explique qu'il s'agit donc de solliciter une subvention de l'Etat la plus avantageuse possible dans le cadre du Contrat de ruralité pour la mise en place d'une signalétique qualitative des consignes de tri et d'un contrôle d'accès des déchetteries d'Aubais, de Vergèze et de Vestric (la déchetterie d'Uchaud ayant fait l'objet de ces travaux en 2017). L'estimatif des travaux est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
1. Barrières et panneaux de signalisation	11 400,00 €	1. PREFECTURE DU GARD (40%)	18 285,77 €
2. Contrôle d'accès	34 314,42 €	2. CCRVV (60 %)	27 428,65 €
TOTAL DES DEPENSES	45 714,42 €	TOTAL DES RECETTES	45 714,42 €

Monsieur LAURENT précise qu'il s'agit donc pour le Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-dessus, dans le cadre de la demande de subvention au titre du contrat de ruralité, pour la mise en place d'une signalétique qualitative des consignes de tri et d'un contrôle d'accès des déchetteries communautaires.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le cadre de la demande de subvention au titre du contrat de ruralité, pour la mise en place d'une signalétique qualitative des consignes de tri et d'un contrôle d'accès des déchetteries communautaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30600 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrkv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-28
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Demande de subvention pour les travaux d'extension et de réhabilitation des bâtiments
Enfance

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président en charge des « Finances ».



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

La CCRVV est engagée sur des projets d'extension qui ont pour but d'accroître les capacités d'accueil pour faire face à l'accroissement de la population et d'améliorer le confort d'utilisation de certains bâtiments Enfance qui sont devenus trop exigus.

Un premier marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour les extensions des cantines de Nages et Gallargues afin de réaliser ces travaux en 2018. Un second marché de maîtrise d'œuvre sera publié en mars, pour l'extension du restaurant de Codognan et la réhabilitation de la salle Granon à Aigues-Vives avec l'objectif de réaliser les étapes d'avant-projet et de consultations des entreprises en 2018 de manière à n'avoir plus que les travaux sur ces deux structures à réaliser en 2019.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses correspondantes est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
1. Maîtrise d'œuvre	94 000,00 €	1. DETR 2018 (40%)	242 910,00 €
2. Travaux	513 275,00 €	2. DSIL 2018 (40%)	242 910,00 €
		3. CCRVV (20 %)	121 455,00 €
TOTAL DES DEPENSES	607 275,00 €	TOTAL DES RECETTES	607 275,00 €

Monsieur LAURENT précise qu'il s'agit donc pour le Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Préfecture du Gard pour les travaux d'extension des bâtiments Enfance.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Préfecture du Gard pour les travaux d'extension des bâtiments Enfance.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

21 avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc.rhone-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-29
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Renouvellement de la délégation de service public pour la fourrière automobile

Considérant la demande des maires de chacune des dix communes membres de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle de disposer d'un service de fourrière automobile afin de lutter efficacement et rapidement contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux ;



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Considérant toutefois que les communes ne disposent pas de moyens matériels et humains nécessaires et adaptés à assurer l'enlèvement, le remorquage, la garde, la gestion, l'expertise, la notification, la restitution au propriétaire, la remise pour aliénation ou destruction ;

Le recours à une gestion déléguée pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés présente de nombreux avantages par rapport à la régie directe et notamment la responsabilité de l'exploitant à qui sont transférés les aléas et les risques liés à l'exploitation.

Il s'agit donc de délibérer sur le principe d'une mise en gestion déléguée du service de fourrière automobile à disposition de l'ensemble des communes de la Communauté sachant que chacun des dix maires est reconnu autorité de fourrière et que le délégataire sera donc mis à disposition desdits maires.

La Communauté de Communes souhaite donc confier l'exploitation de la fourrière automobile dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par concession de service pour une durée de cinq ans à compter de sa notification. Le montant annuel est estimé à 8 500 €HT.

Au regard de ces éléments, il est envisagé d'engager une procédure de délégation de service public simplifiée au sens de l'article 10 de l'ordonnance n°2016-65 du 29/01/2016.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'élire la commission d'ouverture des plis qui sera compétente pour arrêter la liste des candidats admis à remettre une offre et pour exprimer un avis sur les offres.

Cette commission est élue au scrutin de listes à la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste. Elle se compose :

- Du Président ou de son représentant, président de droit ;
- De cinq membres titulaires élus ;
- De cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les titulaires.

Il s'agit donc pour le Conseil, après avis du Bureau communautaire, de bien vouloir :

- *Autoriser le lancement d'une procédure de délégation de service public simplifiée en vue de déléguer l'exploitation du service de mise en fourrière ;*
- *Approuver le rapport présentant les prestations que devra assurer le délégataire ;*
- *Préciser que le Conseil communautaire se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat de concession ;*
- *Procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission d'ouverture des plis. Il est proposé de désigner Madame CHALEYSSIN et Messieurs CERDA, REY, DUPLAN, LAURENT et ESTEVE comme titulaires et Messieurs FOUCON, SERRANO, GRAS, AGNEL et BALANA comme suppléants.*

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Re



Aigues-Vives



Aubals



Boissières



Codognan



Gallargues le
Monlueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le lancement d'une procédure de délégation de service public simplifiée en vue de déléguer l'exploitation du service de mise en fourrière,

Approuve le rapport présentant les prestations que devra assurer le délégataire,

Précise que le Conseil Communautaire se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat de concession,

Procède à l'élection de Madame CHALEYSSIN et Messieurs CERDA, REY, DUPLAN, LAURENT et ESTEVE comme titulaires de la Commission d'ouverture des plis et Messieurs FOUCON, SERRANO, GRAS, AGNEL et BALANA comme suppléants de la Commission d'ouverture des plis.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018





Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-30
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Avis sur la ZAD « Cap Gallargues »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jacky REY, Vice-président en charge du « Développement économique ».

JRE



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Monsieur REY signale que la Commune de Gallargues le Montueux a délibéré (à l'unanimité moins une abstention) pour solliciter Monsieur le Préfet du Gard en vue d'instaurer une Zone d'Aménagement Différée (ZAD), portant sur une surface d'environ 37.2 hectares, au Sud du territoire communal, sise au droit de la ZAC pole Actif Gallargues le Montueux.

A proximité immédiate de la sortie autoroutière et profitant de la proximité d'infrastructures majeures, le secteur de la ZAD Cap Gallargues représente un enjeu majeur en termes de développement commercial et touristique, à l'échelle d'un bassin de vie, grâce à un positionnement exceptionnel à la charnière de Nîmes et de Montpellier, de la mer et de la Camargue, ancré sur les axes majeurs que sont l'autoroute A9 et la nationale 113.

De plus, une partie des infrastructures déjà réalisées lors des travaux de la ZAC Pole Actif de Gallargues le Montueux pourrait être utilisée lors de l'aménagement de ce secteur.

Monsieur REY précise que pour l'ensemble de ces raisons, la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle a initié les études préalables à une opération d'aménagement sur un périmètre d'environ 25 hectares, dont la localisation exacte et définitive sera arrêtée soit vers l'Ouest (limite bretelle d'accès autoroutier) soit vers l'Est (limite ruisseau Razil), en fonction des contraintes environnementales qui seront imposées.

Cette donnée, ajoutée à l'obligation de prévoir des espaces potentiels de compensation ainsi qu'à la nécessité de créer les infrastructures nécessaires aux accès routiers (avec plusieurs scénarios actuellement en cours d'étude), explique le besoin de porter le périmètre de la ZAD à 37,2 hectares.

Afin de préparer dans les meilleures conditions la réalisation de l'opération d'aménagement, le recours à la procédure de ZAD (en application des articles L.210-1, L.212-1 et suivants et L.300-1 du Code de l'Urbanisme) est pertinent pour permettre à la Commune de Gallargues le Montueux d'assurer une veille foncière afin de maîtriser l'évolution des prix des terrains.

Dès lors, Monsieur le Président explique qu'il est proposé au Conseil, après avis du Bureau communautaire, d'émettre un avis favorable à la procédure de ZAD initiée par la commune de Gallargues le Montueux.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Emet un avis favorable à la procédure de ZAD initiée par la Commune de Gallargues le Montueux.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180315-2018-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018





**Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle**

21 avenue de la Fontaine
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tel : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhone-vistre-vidourle.fr

**DELIBERATION N° 2018-31
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 15 mars 2018**

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	6
Date de la convocation :	08/03/2018
Date de l'affichage :	08/03/2018

Le 15 mars 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, MANGEANT Dominique, MIRANDE Brigitte, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MONNIER Robert, MOROSO Yves, SERRANO Jean-François et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame BELIERE Elisabeth à Monsieur MOROSO Yves, Madame CHALEYSSIN Pilar à Monsieur VIGNE Roger, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur CHAMP Didier à Monsieur AGNEL Thierry, Monsieur DUPLAN Gérard à Madame COSTE Valérie et Monsieur LAREQUIE à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe et JULIEN Michel.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Zone d'Activités de la « Montée Rouge » : Cession du lot n°27 à la Société N-Gine Innovation

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jacky REY, Vice-président en charge du « Développement économique ».

J REY



Monsieur REY présente cette société d'informatique, N-Gine Innovation, qui a manifesté son intention d'acquérir le lot n°27 pour une superficie d'environ 1009 m2 au prix de 80 Euros HT/m2 soit 80 720 Euros HT.

Monsieur REY précise que suite à l'acceptation de leur avant-projet valant pré-agrément, il est maintenant nécessaire de signer un compromis de vente pour permettre l'avancée du projet en attendant la livraison définitive de l'opération.

Monsieur REY explique qu'il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Président à conclure la vente dans les conditions précitées et à signer tout document afférent à ce dossier. Il est précisé que le représentant de l'entreprise aura une faculté de substitution.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 6 mars 2018,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la vente de la parcelle n° 27 à la société N-Gine Innovation selon les conditions visées ci-dessus et,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-243000569-20180315-2018-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2018



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candlac